

L'info



2018
JUN



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Section France

n°36



Bulletin de liaison de la Section France de l'AIACE

SOMMAIRE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Anne Harris-Hennon	Kathleen Vande Walle
Marie-José Dupraz	Dominique Deshayes
Isabelle Kardacz	Michèle Thozet
Anne Ropers	Hervé Jouanjean
Jacques Babot	Armel Prieur
Danièle D'Hossche	Jacques Vonthron
Marie-Jeanne Maurage	Christine Verger
Gilles Dubois	Jean-Pierre Bobichon

EDITRICE RESPONSABLE :

Anne Harris-Hennon

RÉDACTRICE EN CHEF :

Isabelle Kardacz
✉ isabelle@kardacz.eu



L'INFO, édité par l'AIACE-France, paraît deux fois par an. Les avis exprimés dans les articles signés, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

DESIGN & REPRODUCTION

OIB

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

AIACE-France
12 avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél. 01 47 55 82 29

✉ aiace.france@wanadoo.fr
Site web www.aiace-fr.eu

Cover : Lyon, Musée des confluences



Editorial

Le mot de la Présidente 3

La vie de l'AIACE-France

L'Assemblée générale 2018	4-8
Le rapport d'activité 2017-2018	9-17
Le site web	17-18
Nouvelles du secrétariat	19
Des bénévoles témoignent...	20-21

La vie de l'AIACE-France dans nos régions

Ile-de-France	22-24
Nouvelle Aquitaine	25
Pays de Loire	26
Occitanie Est	26-27

La vie de l'AIACE-Internationale

Réunion du Groupe technique AIACE-PMO	28
Réunion du Conseil d'administration	29
Séminaires « Communication »	30
Réunion des « ambassadeurs - AIACE »	31

Informations utiles

Quoi de neuf au sujet des PSF ?	32-33
Le nouveau portail « SYSPER Pensions »	33
A noter...	33

Nos membres sont actifs

Le BREXIT	34-37
Financer la sortie du chaos climatique	38-40
Les consultations citoyennes	40-41
L'Institut Jacques Delors	42-43

In Memoriam

Catherine Le Bourgeois	44
------------------------	----

Appel à cotisation

45

EDITORIAL

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Anne Harris-Hennon
Présidente

L'Assemblée générale de notre association a eu lieu fin mars, sous un soleil printanier, dans la belle ville de Lyon, permettant à une centaine d'entre nous de nous réunir, de retrouver d'anciens collègues et amis, de faire de nouvelles connaissances et de discuter dans un cadre décontracté, avec nos invités. Vous trouverez un compte rendu complet de l'Assemblée générale dans cette édition de L'INFO.

Cette année, le sujet de réflexion proposé était le BREXIT avec comme orateur, Hervé Jouanjean. Mais nous avons pu également avoir une discussion sur la contribution que nous pouvons tous apporter au débat sur l'avenir de l'Europe. Certains de nos collègues nous ont exposé quelques initiatives et nous ont encouragés à prendre part à des actions diverses. Jacques Vonthron et Arnel Prieur ont rédigé deux textes sur ces sujets. Vous les trouverez dans cette édition de L'INFO.

En avril dernier, le Président de la République française a lancé une initiative intitulée « les consultations citoyennes ». Cette initiative a été reprise par tous les Etats membres de l'Union européenne sauf la Hongrie, et, bien sûr, le Royaume-Uni. Les consultations, qui auront lieu à travers des débats mais aussi en ligne, vont durer jusqu'en octobre et les résultats /conclusions vont être soumis au Conseil européen pour la fin de l'année.

L'objectif de ces consultations est entre autres, de contrer le sentiment populiste qui a donné lieu notamment au Brexit en s'adressant aux citoyens et à la société

civile, en leur permettant d'exprimer leurs craintes, de faire des propositions et de définir des priorités. Chaque Etat membre décidera du format qui convient le mieux, mais il faudra que ce soit inclusif et que le processus donne lieu à un véritable dialogue. Dans son allocution au Parlement européen, à Strasbourg, en avril dernier, le Président Macron a dit ne pas vouloir appartenir à une « génération de somnambules », une allusion peut-être au livre « The Sleepwalkers : How Europe Went to War in 1914 ».

En tant qu'anciens fonctionnaires qui appartiennent à la génération des pionniers, nous devons apporter notre expérience et notre motivation, participer à ces consultations, en parler autour de nous et faire en sorte que ce projet ne soit pas un coup d'épée dans l'eau. Même si certains disent que l'exercice est un risque, c'est un risque qui vaut la peine d'être pris.

Pour ce faire, vous pouvez vous rapprocher d'organisations telles que le Mouvement Européen, ou vous inscrire sur le site du gouvernement français www.quelleestvotreeurope.fr où vous trouverez une liste d'événements à travers la France et le moyen de vous exprimer.

Faites entendre votre voix !

Anne Harris-Hennon

LA VIE DE L'AIACE-FRANCE



L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AIACE-FRANCE

Marie-José Dupraz

Marie-José Dupraz, notre Secrétaire générale, nous présente les principaux éléments à retenir de cette Assemblée générale à laquelle une centaine d'adhérents a participé.

La Présidente, Anne Harris a ouvert l'Assemblée générale en évoquant la mémoire des victimes des attentats et les adhérents qui nous ont quittés. Elle a regretté l'absence de représentants des collectivités locales, invités, mais qui n'ont pas répondu favorablement.

ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 2017

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

L'Assemblée générale a ensuite accueilli Hervé Jouanjean, ancien directeur-général du budget à la Commission européenne, qui a fait un exposé suivi d'un débat sur le BREXIT. Le texte de son discours et les échanges avec les participants, figurent dans le chapitre « Nos membres sont actifs ».

Interventions de Madame Ilze Baltmane, chef d'unité, PMO 6, Bureau liquidateur d'Ispra et d'Alessandra Lo Schiavo, PMO 6

Le PMO gère actuellement une population totale de 171 674 personnes dont 41 413 sont rattachées à Ispra avec un effectif de 50 personnes. En France, 4 267 personnes retraitées sont en couverture primaire ou complémentaire.

Les services du RCAM pour les affiliés, portent essentiellement sur le remboursement des frais médicaux, les demandes d'autorisations préalables (devis dentaires, autorisations médicales, reconnaissance de maladie grave).

En 2017, l'objectif était de procéder au remboursement dans les 20 jours qui suivent la demande. 80% des demandes ont été satisfaites dans ce délai. L'objectif pour 2018, est de réduire ce délai à 15 jours.

Les demandes en ligne trouvent une réponse dans les 7 jours ; l'objectif 2018 est une réduction à 6 jours.

Pour les appels téléphoniques (hot line) : l'objectif de répondre dans les 3 minutes a concerné 93% des appels en 2017. En 2018, l'objectif est de répondre dans les 2 minutes.

Madame Baltmane a insisté sur l'importance de l'utilisation du RCAM en ligne mais aussi sur le fait que les demandes « papier » sont et seront toujours acceptées. En 2017, 1 423 pensionnés utilisaient le RCAM en ligne et 1 070 continuaient à utiliser le papier.

Elle a rappelé le numéro : +39 033 278 57 57 disponible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

QUESTIONS/RÉPONSES :



Alessandra Lo Schiavo a commencé par répondre aux questions qui ont été adressées par écrit dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale.

Au sujet **des remboursements**, elle a précisé que, depuis le début de l'année, suite aux périodes de congés, le délai de remboursement est toujours un peu plus long.

En ce qui concerne plus particulièrement les **factures des hôpitaux** liées à une prise en charge par le RCAM, Mme Lo Schiavo a indiqué qu'il n'y avait pas de retard, sauf quelques cas pour lesquels des informations supplémentaires sont nécessaires. En principe, dès que le RCAM enregistre une facture, le paiement est effectué et la régularisation du dossier de l'affilié est faite par la suite : ce processus peut prendre quelques jours à compter de la date d'enregistrement. Les retards peuvent également dépendre du fait que les hôpitaux n'envoient pas tout de suite les factures. Elles arrivent parfois plusieurs mois après l'intervention.

Il s'est avéré que le retard de paiement des hôpitaux par le RCAM a pu atteindre 8 mois d'où le refus par certains hôpitaux d'accepter les prises en charge. Le PMO est conscient que la seule information reçue par les affiliés est le décompte, qui arrive encore plus tard, et qu'une amélioration du système d'information est nécessaire.

S'agissant de la **complémentarité**, seule la différence éventuelle entre le montant garanti par le RCAM et celui obtenu du régime extérieur est susceptible d'être prise en charge, dans la limite des pourcentages et montants remboursables prévus par le RCAM. A noter que si l'affilié dispose d'une mutuelle, il doit déclarer la mutuelle privée, pour ne pas obtenir plus de 100% des frais exposés.

En ce qui concerne les pièces justificatives à fournir en cas de complémentarité, Mme Lo Schiavo a précisé que la réglementation RCAM exige les originaux émis par le système primaire, et autant que possible, copie des prescriptions médicales et des factures ou reçus. Ces derniers documents permettent en effet, au RCAM, de

mieux comprendre les traitements médicaux effectués et traiter par conséquent la demande de remboursement correctement.

Pour les **demandes de remboursement « papier »**, les documents (reçus/factures) originaux sont exigés. Cette exigence est traitée au cas par cas, pour les personnes très âgées, qui en cas d'impossibilité de fournir l'original, doivent en déclarer la raison. Dans ce cas, le remboursement peut être possible via une dérogation de l'AIPN.

Pour ceux qui introduisent les **demandes de remboursement en ligne**, les documents originaux doivent être gardés pendant 18 mois. Pour ce qui est des **autorisations préalables**, s'il manque le rapport médical ou d'autres informations, par exemple comme un nombre de séances etc., la décision finale peut être reportée. Ces informations seront réclamées, par courrier, par le RCAM. En cas d'urgence, l'autorisation préalable peut être demandée a posteriori.

Pour le remboursement des **frais de transport**, en cas d'urgence, aucune autorisation préalable n'est nécessaire. En ce cas, l'urgence doit être mentionnée sur la facture.

D'une façon générale, Mme Lo Schiavo a rappelé que les décisions du RCAM ne portent pas sur le traitement en soi mais uniquement sur la remboursabilité ou non dudit traitement.

QUESTIONS POSÉES PENDANT L'AG :

Mme Lo Schiavo a précisé que **la dégénérescence maculaire** n'est pas systématiquement reconnue comme maladie grave. Cette reconnaissance dépend de la gravité de la pathologie, c'est pour cela qu'un rapport médical détaillé est indispensable. Il devra mentionner clairement l'acuité visuelle et le champ visuel des deux yeux.

S'agissant de l'application de l'article 72.3 du statut, en cas de dépenses importantes au cours d'une année, il faut actuellement en demander l'application. Le RCAM est en train de développer un système qui permettra, à terme, de calculer le remboursement automatiquement.

Les maladies graves sont souvent, mais pas toujours, reconnues pour une période de 5 ans, qui est le maximum possible selon la réglementation en vigueur. La décision de reconnaître la maladie grave seulement pour 3 ans peut être contestée par les affiliés, comme toute décision du RCAM.

Il a également été rappelé que le RCAM applique ses propres critères qui peuvent être différents de ceux des Etats membres.



Intervention de Madame Anna Silvano, chef de l'unité PMO 4 « Pensions »

L'équipe "Pensions d'ancienneté/invalidité" comprend 9 gestionnaires pour 24 000 pensionnés.

Un problème de communication avec les affiliés a été identifié et une réforme est en cours afin d'améliorer le service aux pensionnés.

Une ligne téléphonique dédiée sera prochainement installée. Entretemps, la réponse est assurée via un système en cascade : si le gestionnaire n'est pas en mesure de répondre, c'est le secrétariat qui fait le suivi.

Pour la communication écrite, le contact e-mail avec le gestionnaire de pension sera progressivement remplacé par une boîte fonctionnelle afin de garantir un suivi sans délais.

Bien que les envois papier soient toujours garantis, afin de ne pas couper les contacts informatiques quand un collègue part à la retraite, le nouveau système "Sysper pensions" est en train d'être développé. Actuellement 12 000 pensionnés possèdent un « EU login », instrument qui permet l'accès aux systèmes de la Commission (MyIntracomm, RCAM et maintenant Sysper pensions). L'ouverture s'est faite progressivement depuis le mois de novembre 2017 mais, depuis Pâques, tous y ont accès. Une communication de Mme Gaffey, Directrice du PMO, leur a été envoyée avec toutes les instructions.

Le développement, pour l'année à venir, est la généralisation des tous les modules disponibles pour les actifs. A l'heure actuelle, sont déjà opérationnels les modules "bulletin de pension", "déclaration de vie" et "attestation

fiscale" avec ou sans montant pour les différents pays.

Avant l'été, les pensionnés qui le désirent, auront la possibilité d'opter pour la réception seulement informatique, option qui sera à tout moment réversible. Chaque événement est communiqué via une notification à l'adresse e-mail du pensionné.

Seule exception : pour les pensionnés de la Cour de Justice, du Comité économique et social et du Parlement européen qui n'ont accès qu'aux bulletins de pension ; les attestations fiscales et la déclaration de vie sont gérées directement par les AIPN concernés.

Madame Silvano a procédé ensuite à une présentation du système SYSPER pour les pensionnés.

PRÉSENTATION PAR LA PRÉSIDENTE DE L'AIACE-FRANCE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET REDDITION DES COMPTES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2018 :

La Présidente a indiqué qu'actuellement notre section compte 1 200 membres. Elle a rappelé les changements intervenus au secrétariat : Guénolée Legros remplace Francine Petit et Bernadette Mouffe assistera le nouveau trésorier.



En ce qui concerne les régions, elle a souligné que sous la partie « Activités » de son rapport, sont résumées les actions, au niveau de régions, effectuées soit par les responsables régionaux, soit par les bénévoles.

Elle a ensuite présenté l'initiative récente du PMO qui, conjointement avec l'AIACE-Internationale, a mis en place des « **ambassadeurs** » dont le rôle est de servir de relais dans chaque région, tant pour diffuser les informations que pour remonter les difficultés rencontrées et si nécessaire contacter le PMO en urgence, grâce à un canal de communication spécial.

Cette initiative a fait l'objet d'un séminaire de formation pour les bénévoles ayant accepté ce rôle. Michèle Thozet a rédigé un article sur ce sujet. Il figure dans le chapitre consacré à la vie de l'AIACE-Internationale.

Une autre nouveauté a été la confection d'une **carte d'adhérent**, qui n'a aucune valeur juridique mais a pour objectif de faciliter les relations avec les hôpitaux. Ces cartes devraient être envoyées aux adhérents début mai.

La Présidente a ensuite remercié les membres du comité, les délégués/responsables régionaux et les bénévoles pour leur dévouement.

La Présidente a enfin informé l'assemblée que, lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale, des élections seront tenues pour remplacer le Président B. Zepter, qui a dû démissionner pour raisons de santé. Deux candidats sont en lice Eric Halskov de la section belge et Joaquin Diaz Pardo de la section espagnole.

La Présidente a conclu sa présentation en rappelant que la prochaine réunion de l'AG se tiendrait à Paris, comme il est de tradition, lorsqu'il y a des élections, en l'occurrence **le renouvellement des membres du comité**. Elle a indiqué que plusieurs membres du comité, y compris la présidente et la secrétaire générale, ont déjà accompli six années de mandat et elle a invité les membres de l'assemblée à proposer de nouvelles candidatures pour 2019.

PRÉSENTATION DES COMPTES 2016-2017 :



Notre trésorier, François Janvier, a indiqué que le compte d'exploitation s'est amélioré, passant de 69 000€ à 66 000€. Le déficit a été très sensiblement réduit passant de 14 000€ en 2016 à 3 500€ en 2017.

Les dépenses sont constituées par le reliquat des frais relatifs au séminaire de La Rochelle, les frais de formation et les besoins administratifs.

L'accroissement des recettes provient du nombre de cotisations reçues, sachant qu'un peu moins d'une centaine d'adhérents ont omis de verser leur cotisation.

En ce qui concerne le **bilan** : nos capitaux propres sont passés de 22 471€ à 18 940€ en 2017. Pour 2018, il est nécessaire de les reconstituer par un résultat excédentaire.

Pour 2018, le montant des fonds associatifs restera inchangé et un excédent de 4 680€ est envisagé.

Sur ce point, le trésorier a rappelé qu'une augmentation des cotisations doit être rapidement proposée, puisque notre association ne dispose que de 20€ pour son fonctionnement, les 18€ restant étant rétrocédés à l'AIACE-Internationale, qui en retour nous accorde une subvention.

En matière de banque, l'AIACE-France ne travaille plus qu'avec un seul compte, à la Caisse d'Épargne, qui est productif d'intérêts.

Le trésorier a ensuite demandé aux régions de tenir des comptes clairs et compréhensibles pour faciliter la tâche des commissaires aux comptes.

Il a conclu son intervention en souhaitant bonne chance au nouveau trésorier, Bernard Loesel.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le Commissaire aux comptes, **Jean-Jack Beurotte** a indiqué qu'il a procédé, avec son collègue, **Pierre Houbart**, à un contrôle exhaustif des comptes, et que le bilan donne une image fidèle de la situation patrimoniale de l'association. Il a proposé de donner quitus au trésorier.

Il a souligné que depuis 3 ans, les fonds propres ont diminué de 65% et qu'il convient de les reconstituer. Pour ce faire, les dépenses ayant fait l'objet d'un effort appréciable de la part du bureau et du comité, le Commissaire aux comptes a soutenu la proposition du trésorier pour une augmentation du montant de la cotisation. Il a précisé que la précédente augmentation de 3 € n'était qu'une répercussion de l'augmentation de la partie de la cotisation rétrocédée à l'AIACE-Internationale, et que notre section devait payer tous les frais administratifs, contrairement à d'autres sections. Il a également indiqué que comparativement aux autres sections dans la même situation, notre cotisation reste très basse.

A la suite de cet exposé, l'assemblée générale a demandé que

soit mise au vote une augmentation de la cotisation annuelle.

La Présidente a alors proposé que **la cotisation passe à 45€ pour l'année 2019**. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des présents à l'assemblée générale.

Le Commissaire aux comptes a rappelé enfin que le matériel informatique du secrétariat doit être rapidement renouvelé. La Présidente a indiqué que cette question serait soulevée à Bruxelles lors de la réunion du Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale, en vue d'obtenir une aide des instances communautaires.

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Confirmation par l'AG de la nomination du nouveau trésorier, Bernard Loesel.
- Confirmation de la nomination de Jacques Vonthron, qui remplace Marinus Ooms, en tant que membre du comité.
- Quitus au trésorier pour l'exercice 2016/2017.
- Affectation du résultat et projet de budget 2018.
- Décharge au comité.

Intervention de M. Wenceslas de Lobkowicz

Wenceslas de Lobkowicz a rappelé que le prélèvement des CSG, CRDS etc. sur les revenus du patrimoine est contraire au droit communautaire. La Commission a refusé initialement de lui accorder l'assistance prévue à l'article 24 du statut et d'introduire une action pour atteinte au droit communautaire. A la suite de l'arrêt De Ruyter, la Commission a reconnu la possibilité d'utiliser l'article 24 pour les actions futures.

Pour sa part, il lui a fallu 7 ans de procédure pour obtenir que la CJUE confirme, le 10 mai 2017, que l'assujettissement aux PSF des bénéficiaires du RCAM était contraire au droit communautaire, arrêt également confirmé par la Cour d'appel administrative de Douai.

Toutefois, le gouvernement français ayant changé l'affectation de la CSG, la Commission a été à nouveau



saisie d'une demande de lancement d'une procédure d'infraction communautaire. Mais, pour l'instant, l'opacité est totale et il n'y a toujours pas de réponse de la Commission.

Au niveau bancaire, il y a une sorte de guérilla sur les revenus mobiliers et d'épargne. Seules Allianz et la Bred procèdent à un remboursement sur la base de certificat.

Selon lui, le seul moyen pour en sortir est une action politique : il faudrait demander des entretiens au plus haut niveau à la Commission, aux parlementaires, aux ministères. Il conviendrait également que l'AIACE introduise une pétition devant le PE.

Il faudrait enfin constituer un groupe de travail pour élaborer une stratégie d'intervention pour l'avenir.

A ce sujet, **Dominique Deshayes** a rappelé que l'AFFCE a passé une convention avec un avocat spécialisé.

Jacques Babot a précisé que l'AIACE-France a constitué une base de données de 120 personnes concernées par cette question. Une enquête est en préparation sur les réponses reçues des services des impôts aux demandes de remboursements 2015.

Intervention de Jacques Vonthron sur les consultations citoyennes.

Le texte de cette intervention est développé dans le chapitre « Nos membres sont actifs ».

Intervention d'Armel Prieur pour un projet de traité européen pour sortir du chaos climatique.

Le texte de cette intervention avec quelques graphiques très détaillés, figure dans le chapitre « Nos membres sont actifs ».

A la suite de ces interventions, la Présidente a clôturé l'Assemblée générale.

Marie-José Dupraz



Anne Harris-Hennon

LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017-2018

C'est lors de l'Assemblée générale de Lyon que notre Présidente, Anne Harris-Hennon a présenté le rapport d'activité de l'AIACE-France pour 2017-2018. Le nombre d'adhérents à l'AIACE-France est en constante augmentation, ce qui représente un encouragement pour l'équipe dirigeante, pour les délégués régionaux et pour les bénévoles. Leur nombre augmente également mais, à la lecture de ce rapport, vous constaterez que nous en manquons en particulier dans la région Grand Est et en Ile-de-France.

Un appel est donc lancé pour le recrutement de nouveaux bénévoles... Avis aux amateurs !

L'ASSOCIATION

Les adhérents

L'Association compte actuellement près de 1 200 membres.

Le comité

Les nouveaux statuts de l'AIACE France, adoptés en mai 2015, prévoient que l'Association soit administrée par un comité formé de 11 membres élus parmi les adhérents de l'Association, pour une durée de 3 ans. Le présent comité (2016-2019) a été élu lors de l'Assemblée générale du 23 mars 2016 et sera renouvelé l'année prochaine.

Depuis la dernière assemblée générale, deux changements sont intervenus au comité. Le trésorier François Janvier s'est retiré et le comité a confirmé Bernard Loesel comme remplaçant. Marinus Ooms, ayant déménagé à l'étranger, a été remplacé par Jacques Vonthron. Ces deux nominations sont soumises à l'assemblée générale pour confirmation.

La composition du comité à partir de cette date est

(par ordre alphabétique) :

Jacques Christiany, Kerstin Dedye, Dominique Deshayes, Marie-José Dupraz, René Guth, Anne Harris-Hennon, Isabelle Kardacz, Bernard Loesel, Anne Ropers, Michèle Thozet et Jacques Vonthron.

Les membres du Bureau sont :

Présidente : Anne Harris-Hennon
Vice-président : René Guth
Secrétaire générale : Marie-José Dupraz
Trésorier : Bernard Loesel

Les représentants au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale sont :

Titulaires : Anne Harris et René Guth
Suppléants : Dominique Deshayes et Jacques Christiany

Le secrétariat

Il est situé 12 avenue d'Eylau, 75116 Paris (Tél : 01 47 55 82 29) et il assure une permanence tous les lundis et mercredis matin. Les autres jours un message peut être laissé sur le répondeur ou envoyé par mail à aiace.france@wanadoo.fr

Notre secrétaire, Francine Petit-Doise, s'est retirée en janvier. Elle est remplacée par Guénolée Legros.

Les mails et la boîte vocale sont vérifiés régulièrement par le secrétariat et toute l'équipe du Bureau. Les cas urgents sont toujours traités en priorité.

Les délégués régionaux

Outre son secrétariat, l'AIACE-France est organisée en entités régionales, destinées à assurer un contact de proximité avec les résidents de province. Les délégués assistent à toutes les réunions du comité.

Quelques changements sont intervenus dans cette liste depuis la dernière assemblée générale. Jacques Babot, tout en restant délégué de la Nouvelle Aquitaine, reprend les fonctions de Marinus Ooms comme « help desk informatique ».

Parmi les délégués régionaux, Pierre Frigola s'est retiré et l'Occitanie a été divisée en deux parties avec comme responsables Kathleen Vande Walle et Karin van Dieren.

Voici la liste actualisée des délégués régionaux et responsables de secteurs :

REGIONS	DELEGUES/RESPONSABLES
Auvergne, Rhône-Alpes + Bourgogne	Paulette SIEROTA Marithé BARTHOLOME Jean MEYER-ROUX
Bretagne	Marthe BOULVAIS Danièle D'HOSSCHE Jean GUEGAN
Grand Est + Franche Comté	René GUTH Jacques CHRISTIANY
Hauts de France	Dominique CATTET
Ile de France + Dom -Tom	Marie-Jeanne MAURAGE
Normandie	Geneviève VILLEDIEU
Nouvelle Aquitaine	Jacques BABOT Jacques HAÏK Francine PETITPIERRE Ernst PIEHL Nicole RIVEILL
Occitanie Est Occitanie Ouest	Kathleen VANDE WALLE Georges CLET Guido COX Karin VAN DIEREN-SEEUWS
Pays de Loire + Centre-Val de Loire	Gilles DUBOIS
Provence-Alpes-Côte-d'Azur + Corse	Michèle THOZET ¹

Le « Help Desk Informatique » (ECAS, RCAM et autres)

Nos collègues qui ont des difficultés d'ordre informatique comme par exemple accéder à MyIntracomm ou au système RCAM en ligne, peuvent s'adresser à notre collègue Jacques Babot.

LES ACTIVITES EN 2017-2018

- Le **Comité** s'est réuni deux fois depuis la dernière assemblée générale : le 26 septembre 2017 à Paris, et le 25 mars 2018 à Lyon. Les réunions du comité nous permettent de faire le point sur des sujets d'actualité qui préoccupent nos adhérents. Nous recevons des comptes-rendus de nos représentants dans diverses instances (groupe technique AIACE/PMO, Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale).

¹ Egalement coordinatrice des bénévoles pour l'AIACE-France

tionale, rencontres avec le PMO à ISPRA...) ainsi que les rapports des délégués régionaux qui font remonter leurs expériences « sur le terrain ». Les participants à divers séminaires organisés par l'AIACE-Internationale (communication, webmasters ...) nous font également rapport de leurs activités. Les comptes-rendus détaillés des réunions du comité sont disponibles sur le site web au coin des adhérents et les articles sur la participation dans d'autres instances sont publiés régulièrement dans notre bulletin L'INFO.

- En mai et octobre 2017, vos représentants ont participé à des réunions du **Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale** à Maastricht et à Bruxelles. L'AIACE-France a également été représentée au groupe technique qui précède ces réunions. Ces rencontres offrent un forum très utile pour nos représentants pour dialoguer avec les administrations des différentes institutions et soulever directement les diverses questions qui préoccupent nos membres².
- Une réunion entre les représentants des sections nationales couvertes par **Ispra** et le PMO, a eu lieu les 2 et 3 mai 2017. L'AIACE-France était représentée par René Guth et Dominique Deshayes.
- Nos responsables pour la **communication**, Isabelle Kardacz et Anne Ropers, ont assisté à un séminaire sur la communication organisé par l'AIACE-Internationale en janvier 2018. Anne Ropers a également assisté à un séminaire pour les webmasters en octobre 2017. Les sujets discutés ont été entre autres, la stabilité des numéros d'appels et des adresses mail de la Commission pour les pensionnés, l'intérêt d'un vade-mecum pour les familles dans toutes les langues, ainsi que le programme « Back to school+ ».
- Un dernier séminaire a été organisé conjointement par le PMO et l'AIACE-Internationale à Bruxelles le 26 février 2018 à l'attention des « ambassadeurs » de toutes les sections nationales. Les ambassadeurs-AIACE sont des membres de sections

qui sont désignés comme étant « agréés » pour contacter le PMO au nom d'autres adhérents. Neuf personnes de l'AIACE-France ont assisté à ce séminaire dont l'objectif était de clarifier le rôle et les responsabilités des ambassadeurs-AIACE.

- Nous avons accepté les **invitations de deux autres sections** à participer à leurs travaux :
 - La section espagnole a invité la section française à participer à son assemblée générale en juin 2017. Dominique Deshayes nous a représentés. La section espagnole a organisé un séminaire de formation des bénévoles en novembre 2017. Elle a invité Peter Von Der Hardt, fondateur du système SENECA, ainsi que la présidente à présenter le travail de la section française en matière de bénévolat.
 - La section portugaise a invité la présidente à présenter l'organisation de la section française lors de son assemblée générale, à Lisbonne, en janvier 2018.

Les principaux dossiers traités par le comité et les délégués régionaux en 2017-2018 ont été les suivants :

RCAM

Un certain nombre de cliniques et hôpitaux en France (notamment dans les régions IDF et PACA), refusent d'accepter les **prises en charge** du RCAM. Nous avons soulevé le problème avec le PMO et nos interlocuteurs essaient de trouver un accord avec les hôpitaux concernés. En attendant, il a été convenu que toute personne qui le souhaite, peut se voir accorder une avance pour une hospitalisation ou une intervention coûteuse.

Les programmes de la **médecine préventive** ont été modifiés et on parle maintenant de programmes de dépistage. L'AIACE-France a été associée aux discussions sur cette question et un article a paru dans la dernière édition de L'INFO.

² Des rapports détaillés sur ces sujets sont publiés régulièrement dans VOX et dans L'INFO

Carte d'adhérent



Cette année nous avons lancé la fabrication de cartes d'adhérents avec les indications de notre appartenance au RCAM pour ceux qui en font la demande. Notre collègue

Guido Cox a accepté de coordonner cette initiative et nous le remercions pour sa disponibilité.

Fiscalité

Prélèvements sociaux (PSF – CSG et autres)

Notre collègue Jacques Babot suit ce dossier pour le comité, en collaboration avec un certain nombre de collègues intéressés. Il a constitué une « mailing list » des personnes concernées et a rédigé un article faisant le point de la situation. Vous le trouverez dans le chapitre intitulé « Informations pratiques ».

URSSAF

A la suite de l'instauration du système PUMa (protection universelle maladie) en France, en 2016, un certain nombre de nos adhérents ont reçu des demandes de cotisation à ce nouveau régime. Nous avons alerté les délégués régionaux et posté un modèle de réponse sur notre site web. Nous avons également pris contact avec les responsables de l'URSSAF pour voir pourquoi ces demandes de cotisations ont été envoyées.

Taxe d'habitation

Malgré l'information donnée régulièrement par l'AIACE-France, certains adhérents continuent à nous poser des questions sur ce sujet. Nous rappelons que pour le moment, cette taxe est due par toute personne occupant un logement en France. Des exonérations sont possibles, mais elles sont liées aux ressources. Être non imposable à l'impôt sur le revenu ne conduit pas nécessairement à bénéficier d'une exonération de la taxe d'habitation. La Cour de Justice de l'Union européenne a confirmé, dans un arrêt du 21 mai 2015, qu'un Etat membre peut tenir compte de l'existence et du montant de la pension pour attribuer, réduire ou refuser des abattements liés à un plafond de revenus.

Des réformes sont prévues à partir de cette année, mais pour le moment, les exonérations sont toujours liées aux ressources.

BREXIT

Nous continuons de suivre ce dossier de près, avec une « mailing list » d'une soixantaine de collègues concernés.

LA COMMUNICATION

INFO et VOX

Au sein du comité, Isabelle Kardacz est responsable de l'INFO³ (notre bulletin semestriel). Nous lançons une nouvelle fois un appel à nos adhérents pour qu'ils nous fournissent des contributions sur tout sujet d'intérêt pour les membres de l'AIACE-France. Nous rappelons aussi que chacun d'entre nous peut contribuer à VOX, le bulletin de l'AIACE-Internationale, qui est distribué aux membres de toutes les sections.

Flash Info

Après chaque réunion du comité, le secrétariat envoie ce que nous appelons un « Flash Info » qui comporte une ou deux pages d'informations sur les points discutés en réunion.

Annuaire

Un nouvel annuaire a été distribué fin 2017. Ce document présente la liste des adhérents à l'AIACE-France par ordre alphabétique. Il donne aussi les listes des membres par région et département, avec la mention de l'institution d'origine. Les noms des membres du comité, ceux du Bureau, des délégués régionaux et responsables de secteurs ainsi que les coordonnées du « helpdesk » informatique sont tous indiqués dans les pages d'introduction.

Site web

Anne Ropers, membre du comité, est responsable du site web. Le site est régulièrement mis à jour et contient nombre d'informations utiles. Toute information que n'est

³ Les adhérents qui souhaitent contribuer au bulletin ou qui ont des idées à partager sont invités à contacter Isabelle Kardacz

pas considérée comme publique (annuaire, comptes-rendus de réunions...) se trouve dans la rubrique « coin des adhérents » avec un accès utilisant un mot de passe.

LES REGIONS

Actions sociales

Les actions sociales constituent un domaine important de notre activité associative et pour lesquelles nous avons des obligations selon les accords signés par l'AIACE-Internationale avec les Institutions européennes. Les deux régions avec le plus grand nombre d'adhérents, PACA, précurseur en ce domaine, et Ile-de-France, sont particulièrement actives. Les autres régions développent un réseau très actif de bénévoles également. Michèle Thozet, déléguée de la région PACA-Corse est la coordinatrice des bénévoles au niveau national.

En région PACA, le système dit « SENECA », créé par Peter Von Der Hardt, sert de modèle pour les autres régions et pour les sections nationales de l'AIACE-Internationale. Des bénévoles prennent contact régulièrement avec les adhérents résidents, par téléphone. Ils se réunissent pour faire le point sur la situation. Si celle-ci l'exige, ils prennent les mesures nécessaires, comme l'appel à des assistantes sociales, la consultation de spécialistes ou tous actes qui nécessitent une intervention d'urgence.

Convivialité

Les délégués régionaux organisent chaque année une ou plusieurs rencontres, excursions ou sorties communes avec les membres qui le souhaitent. Ils créent ainsi des occasions de rencontres qui permettent de se retrouver, de prendre des nouvelles des uns et des autres et d'échanger sur des sujets, d'intérêt commun. Ces activités ne sont pas réservées aux seuls adhérents de la région concernée ; tous les adhérents y sont conviés. Les annonces sont faites sur le site web et via votre délégué(e).

Des comptes-rendus détaillés de ces sorties et événements sont publiés régulièrement dans L'INFO mais vous en trouverez ci-dessous un résumé succinct, rédigé par chacun des délégués régionaux.

AUVERGNE / BOURGOGNE / RHÔNE-ALPES

Actions sociales

La région, qui comprend 13 départements, est gérée par une déléguée régionale (non élue au comité) et trois bénévoles.

Sur le plan social, les demandes sont très variées. L'équipe gère divers problèmes comme les relations avec le RCAM, le suivi de personnes mises sous tutelle et/ou assistance à domicile. Elle continue de prendre des nouvelles des adhérents, écouter, rassurer, surtout pour les personnes isolées.

Les 74 adhérents informatisés reçoivent régulièrement toutes les informations utiles.

En matière d'assistance :

- Il est fait appel aux services sociaux du domicile de l'adhérent en grande difficulté, si nécessaire ;
- Les questions concernant la fiscalité sont répercutées aux personnes responsables et compétentes.

Convivialité

Du 22 au 24 septembre 2017, 25 participants se sont retrouvés pour visiter la belle ville de Lyon. Plus de la moitié se connaissaient déjà pour s'être retrouvés les années précédentes, avec la présence appréciée de membres de l'Ile-de-France. Un compte rendu détaillé a été publié dans L'INFO n° 35 de novembre 2017.

BRETAGNE

La région Bretagne dispose d'une nouvelle bénévole, Danièle D'Hossche, en charge plus particulièrement des adhérents résidant dans le département du Finistère.

En matière de **convivialité**, une rencontre /découverte de Rennes a été organisée avec notamment une visite du Parlement de Bretagne et du musée de Bretagne. Forts de cette première expérience, une découverte de l'île de Groix est prévue au mois de mai 2018.

En matière d'**assistance**, les questions fiscales en particulier celles relatives à la perception des prélèvements sociaux soulèvent en fait, à la vue de chaque dossier, des questions spécifiques que nous transmettons aux personnes compétentes. Les adhérents en Bretagne reçoivent régulièrement par mail de la documentation et des informations utiles au regard de notre situation. Les retours à la suite de ces envois sont positifs.

GRAND EST ÉLARGI AU JURA, TERRITOIRE DE BELFORT ET À LA HAUTE-SAÔNE

Nous ne sommes toujours que deux délégués pour cet immense territoire plus grand que deux fois la Belgique. D'emblée, appel pressant à bénévoles.

Si nous restons pauvres en bénévoles, la délégation fournit à l'association le trésorier et son adjoint et j'assume ma part de « diplomatie AIACE-France » au conseil d'administration de l'AIACE-Internationale, au Groupe technique et lors des rencontres avec le Bureau Liquidateur d'ISPR. Ceci a permis d'obtenir une petite rallonge aux transferts des crédits octroyés annuellement par l'AIACE-Internationale et une clarification favorable en ce qui concerne le plafond de remboursement des CPAP pour les collègues appareillés en France.

Par chance, nos adhérents semblent en bonne santé ou bien maîtrisent les arcanes du RCAM en ligne car le nombre d'interventions individuelles reste stable d'une année sur l'autre : une petite dizaine de demandes d'aides. Principalement des dossiers concernant le PMO, la DG RH et des explications liées à l'évolution du dossier des PSF. Plusieurs de nos membres m'ont signalé que les services fiscaux d'Alsace avaient commencé les remboursements de CSG au début de l'automne 2017.

L'attractivité de notre association dans cette méga-région ne faiblit pas. Nous avons enregistré une croissance à deux chiffres sur les douze derniers mois : 17 nouvelles adhésions !

La sortie annuelle 2017 placée sous le double 60ème anniversaire des traités et de la « petite réunification » du Land de la Sarre dans la République fédérale a

permis à 33 membres de découvrir ce voisin méconnu du grand nombre. Un compte-rendu détaillé de cette visite a été publié dans L'INFO 35.

ILE-DE-FRANCE

La région Ile-de-France compte environ 250 adhérents. Plus de 45% d'entre eux ont plus de 80 ans et 39% ont entre 65 et 75 ans. Les plus âgés résident plutôt dans l'Ouest de la région (arrondissements parisiens et banlieues). Depuis huit ans, la région est divisée en 12 secteurs géographiques de façon à favoriser l'entraide de proximité, mais actuellement quatre des douze zones sont dépourvues de bénévoles permanents et les candidats ne se bousculent pas...

Or, paradoxalement, un autre bénévolat, plus ponctuel, se montre actif et créatif. En Ile-de-France, qui a une idée, la propose et la met en œuvre avec l'appui de l'équipe « officielle ». Ainsi depuis la dernière assemblée générale, les adhérents se sont vu proposer de multiples activités : Dix-huit **rencontres littéraires** (en deux types de groupe), trois **randonnées dans Paris**, la visite de l'**exposition** Pierre le grand à Versailles et celle de la manufacture de Sèvres, trois **sorties au théâtre** (Comédie française, Odéon et concert au Théâtre des Champs Élysées), deux **conférences** (La biodiversité avec Alban de Villepin et le système français de santé avec Hubert Garrigue-Guyonnaud). Ces opportunités de rencontre sont cadencées quasi toutes les deux semaines (hormis l'été). Et chaque rencontre inclut généralement un temps dédié à un repas ou à une collation. Auxquels il faut ajouter, trois repas d'accueil organisés pour les nouveaux adhérents.

D'autre part, chaque semestre, les bénévoles se retrouvent pour un temps de travail incluant un déjeuner. A l'occasion du Nouvel an, les bénévoles sont invités à initier des contacts systématiques auprès des adhérents de leur zone de référence. Les uns ont choisi d'envoyer des courriers, d'autres ont cherché le contact par téléphone ; certains ont lancé une invitation autour d'un thé.

Ces démarches ont permis de repérer des personnes en difficulté, ou qui avaient déménagé pour rejoindre une maison de retraite ou une structure médicalisée.

Plusieurs membres de l'AIACE en Ile-de-France sont aussi impliqués dans des réseaux ou structures européennes : Mouvement européen, Notre Europe / Institut Jacques Delors, Fondation Schumann, Maison de l'Europe, Pulse of Europe...

Un groupe de travail en vue des élections européennes **2019** est en cours de constitution.

Les liens avec **Old'Up**, notamment par la participation à des colloques sur les droits des personnes âgées et une réflexion sur la longévité, se poursuivent.

Un sujet important nous préoccupe : le refus par certains hôpitaux des prises en charge par le RCAM/Ispra et le temps qu'il faut pour comprendre les raisons de ce blocage et avancer vers une solution constructive.

NOUVELLE AQUITAINE

Bénévolat

L'activité bénévolat est bien sûr la principale activité de la région Nouvelle Aquitaine.

Nous sommes actuellement 5 bénévoles pour 107 membres pour une région couvrant 12 départements et 84 061 km². Les demandes sont très diverses et couvrent entre autres, les réponses aux appels et courriers, les visites à domicile, l'aide informatique, l'intervention auprès d'hôpitaux... Essentiellement liées aux problèmes de maladies, mais aussi concernant la fiscalité et même les cautions financières pour la location de logement.

Activités conviviales

Début juin une sortie en pinasse sur le bassin d'Arcachon a été organisée pour visiter le banc d'Arguin et remonter le long de la presqu'île du Cap Ferret... Occasion pour se jeter dans l'eau fraîche du Bassin d'Arcachon !

Début décembre un repas de fin d'année a été organisé à Hossegor au Restaurant Jean des Sables... Plusieurs collègues de la section espagnole se sont joints à nous à cette occasion !

Communication

Nous avons mis en place une liste de diffusion semi-automatique pour la diffusion de circulaires, notes et autres informations utiles. Cette liste autorise la possibilité de désinscription par les adhérents eux-mêmes.

En outre, Francine Petitpierre gère la liste des adhérents de la région en indiquant les bénévoles « responsables » par secteur.

OCCITANIE

A la suite d'une réunion tenue avec les bénévoles de la région, il a été décidé de la couper en deux, Occitanie Est et Occitanie Ouest.

La région Occitanie Est a eu le plaisir d'accueillir 13 nouveaux adhérents.

Deux nouveaux bénévoles, Georges Clet et Guido Cox apportent leur aide et leurs compétences.

Les interventions auprès des adhérents concernent principalement le RCAM que ce soit pour des prises en charge ou la gestion des frais médicaux, et plus rarement, des questions traitant de la fiscalité.

Tout au long de l'année 2017 des informations administratives susceptibles d'intéresser les adhérents ont été régulièrement envoyées ainsi que des articles de presse sur les politiques européennes.

En mars 2017, la région a accueilli à Montpellier, l'assemblée générale de l'AIACE-France, tandis qu'en octobre, une sortie organisée à Ste Eulalie de Cernon en Aveyron, a réuni près d'une trentaine de participants.

PACA / CORSE

Bénévolat

L'activité de bénévolat est l'une des activités essentielles de la région. Nous avons 30 bénévoles pour 310 adhérents. Les activités des 6 départements de la région consistent principalement en prises de contact, réponses aux appels et courriers, visites à domicile,

suivi de cas plus difficiles comme l'aide administrative à une collègue ayant subi un accident ou le soutien administratif et moral de la veuve d'un fonctionnaire.

Les dossiers plus particuliers qui ont été traités sont les suivants :

Dossier du bénévole : ce dossier qui est destiné à faciliter le travail de bénévolat des volontaires, a été finalisé en janvier 2017. Sa mise à jour régulière est effectuée par Brigitte Soudier, Alberto De Michelis et Michèle Thozet. Il a été récemment mis à la disposition des bénévoles nationaux via le site de l'AIACE-France. Sur la base du constat que trop peu de bénévoles, voire de coordinateurs, le consultent, il a été décidé récemment de le mettre à disposition de l'ensemble des adhérents. Il a été posté sur le site de l'AIACE-France, au coin des adhérents. C'est Anne Ropers, webmaster du site de l'AIACE France, qui l'a téléchargé et le met à jour régulièrement.

Enquête enfants handicapés : en février 2017, notre attention ayant été attirée sur le cas d'un collègue parent d'un enfant handicapé, une enquête a été lancée par courriel auprès de l'ensemble des pensionnés de la Région PACA / Corse. L'objectif était de savoir si d'autres parents ne bénéficiaient pas de la double allocation pour enfant à charge à laquelle ils ont éventuellement droit. Seules deux réponses, hors sujet, nous sont parvenues. Le seul cas connu était donc celui du parent qui n'était pas allé au bout des démarches administratives avec la Commission et qui par conséquent ne percevait plus la double allocation.

Le cas particulier ayant été réglé, l'attention de tous les pensionnés a été attirée sur cette problématique dans l'INFO SENIOR n° 15 de juillet-septembre 2017.

Convivialité

Des déjeuners annuels entre collègues retraités ont lieu dans les Bouches du Rhône, le Var et le Vaucluse. Dans les Alpes Maritimes, à Nice, un groupe se réunit régulièrement tous les mardis dans un restaurant. Environ 15 collègues s'y retrouvent. Ces rencontres permettent également de répondre aux questions éventuelles, de distribuer des documents et de trouver ensemble des

solutions aux problèmes posés. Dans les Bouches du Rhône, outre le déjeuner annuel, un déjeuner se tient chaque premier mardi du mois dans un restaurant d'Aix-en-Provence, déjeuner qui rencontre un réel intérêt puisque la participation est de l'ordre de 20 personnes.

Une rencontre de trois jours a eu lieu en Corse, à l'Ile Rousse, en octobre 2017 et a réuni 36 participants. Une nouvelle rencontre est en préparation sur le thème « bonnes tables et beaux musées de la Côte d'Azur ».

Quelques personnes participent régulièrement à des conférences organisées par le Mouvement Européen des Alpes Maritimes.

Information

La diffusion de circulaires, notes et autres informations utiles a continué à se faire via le robot de diffusion géré par Winfried Boettcher. C'est ainsi que 33 messages ont été diffusés. Cette diffusion est accompagnée d'un travail d'édition afin de donner aux textes ou fichiers un certain style.

En outre, Winfried Boettcher gère la liste des anciens de la région et la met à jour avec l'aide des coordinateurs départementaux.

AIACE-INTERNATIONALE : ASSISES

Les Assises 2017 de l'AIACE-Internationale se sont déroulées à Maastricht en juin dernier. Plusieurs de nos membres ont pu y assister et d'autres ont pu suivre les débats en ligne avec un accès par webstreaming. Des informations et photos figurent dans le VOX no 107 et sur le site Internet des assises : <http://www.AIACE-assises-europa.eu/>

Les Assises 2018 auront lieu à Valencia en Espagne du 22 au 26 mai.

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

Comme chaque année je voudrais saluer le travail du secrétariat qui continue de répondre avec efficacité et bonne humeur au nombre croissant de demandes de toutes sortes. Je remercie mes collègues du comité et

les délégués régionaux et les bénévoles, sans lesquels nous ne pourrions pas fonctionner. Une mention particulière pour nos collègues qui se sont retirés cette année - Francine Petit, notre secrétaire dévouée pendant de nombreuses années, toujours à l'écoute et disponible, François Janvier, trésorier, Marinus Ooms, help-desk informatique et Pierre Frigola, délégué régional. Ils ont tous contribué en donnant de leur temps avec leurs compétences à la vie de notre association et j'espère qu'ils partent en conservant de bons souvenirs.

2018-2019 sera la dernière année du mandat de l'actuel comité. Pour certains d'entre nous, cela fera plus de six années de mandat et nous estimons qu'il faut laisser la place aux (plus) jeunes. Tout adhérent qui le souhaite peut s'associer dès à présent à nos travaux pour se familiariser avec les dossiers en vue de se présenter aux élections en 2019. Nous vous attendons !

Anne Harris-Hennon
Présidente

LETTRE OUVERTE A CEUX QUI N'AIMENT PAS LES ECRANS ...

Anne Ropers



Anne Ropers, notre « webmaster », vous adresse une lettre ouverte qui vous encourage à utiliser notre site web et vous donne quelques conseils pratiques. Suivez-les car ils vous faciliteront l'accès à de très nombreuses informations fort utiles !

Chers adhérents,

Vous serez peut-être étonnés d'apprendre que la sous-signée, chargée du site aiace-fr.eu, est de ce nombre. Pour moi, internet n'a jamais été un passe-temps ludique : c'est une source d'information - mais quelle source formidable !

Dans cet esprit, en créant le site en avril 2015, nous avons voulu en faire une source d'informations, utile aux pensionnés des institutions européennes, souvent un peu dépayés en France, même si c'est leur propre pays.

Le site aiace-fr.eu est à votre disposition : en avez-vous profité ?

Depuis avril 2015, la page d'accueil a été ouverte 61 000 fois, celle des formulaires médicaux 6 700 fois. Pour les autres pages, on compte entre 500 à 3 500 ouvertures environ, selon les sujets.

Le Brexit, le RCAM, la fiscalité et la vie des régions sont les thèmes qui suscitent le plus d'intérêt, ainsi que ce qui concerne l'AIACE-France proprement dite : l'assemblée générale et les publications.

Ces statistiques, obtenues de manière anonyme par un simple comptage des clics, sont encourageantes.

Cependant, début avril 2018, seulement 360 adhérents sur 1 200 avaient demandé la création d'un compte leur permettant d'ouvrir LE COIN DES ADHERENTS, et parmi ces 360 personnes, 150 n'avaient jamais utilisé leur compte.

Qu'est-ce que LE COIN DES ADHERENTS ?

A côté des pages publiques, qui vous permettent notamment d'imprimer les principaux formulaires médicaux et qui sont accessibles à tous sans mot de passe, le site comporte des pages privées.

C'est dans ces pages, regroupées sous le nom LE COIN DES ADHERENTS que vous trouverez des informations plus sensibles, telles que les mises à jour mensuelles - ou presque - de l'annuaire et de la liste des bénévoles de votre région, ainsi que les informations complètes sur

ce qui est annoncé dans les pages publiques, notamment les loisirs, sorties et rencontres région par région.

Un exemple : une rubrique Fiscalité (3 043 ouvertures) figure dans la partie publique, et elle est complétée par une autre rubrique Fiscalité (seulement 488 ouvertures) dans LE COIN DES ADHERENTS. Si le sujet vous intéresse, pourquoi ne pas accéder à toute l'information ?

Mais pour ouvrir ces pages, il faut avoir créé un compte...

Créer votre compte

Créer son compte, cela veut dire déclarer vos nom et prénom, un identifiant (obligatoirement votre adresse mail) et un mot de passe de votre choix (au moins six caractères). Rien de plus. Quelques jours plus tard, vous recevrez un courriel automatique vous informant que votre compte est créé, et vous rappelant l'identifiant

AIACE-FR.EU
À METTRE DANS VOS FAVORIS !



et le mot de passe validés pour votre compte.

Gardez précieusement ce courriel très utile en cas d'oubli, car vous aurez toujours besoin de cet identifiant et de ce mot de passe pour ouvrir LE COIN DES ADHERENTS.

En cas d'erreurs répétées sur votre identifiant ou votre mot de passe, votre compte sera bloqué. Il vous faudra alors contacter l'AIACE-France : du travail pour vous... et pour les bénévoles.

Et en pratique, comment créer son compte ? Allez sur le site, page (publique) SECTION-FRANCE / Adhésion et lisez !

SUR LE SITE :

ROUGE ou **VERT** ?

Pour télécharger le document qui vous intéresse : cliquer sur le

BOUTON ROUGE

Pour aller directement à la page du site qui vous intéresse : cliquer sur le

BOUTON VERT

- **Renouvellement du secrétariat** : Depuis le mois de janvier 2018, **Guénolée Legros** a remplacé Francine Petit. **Chantal Piotin** apporte son concours les mercredis.
- **Permanence du secrétariat : Les lundis et mercredis de 9h00 à 12h30**. Il est préférable de concentrer les appels téléphoniques le lundi matin mais un suivi des messages est assuré sur une base régulière. Les urgences sont traitées en priorité.
- **Cotisation annuelle** : Pour 2018, la cotisation annuelle est de 38€. Ce montant passera à 45€ en 2019, à la suite d'un vote en assemblée générale, à Lyon. Le paiement se fait par prélèvement automatique.
- **Assurance maladie : Une carte d'adhérent** a été adressée en mai aux membres de l'AIACE-France qui en ont fait la demande. Elle a pour objectif de faciliter la communication avec les hôpitaux. Ceci ne vous dispense pas de présenter aux hôpitaux, en même temps que votre prise en charge, l'attestation d'affiliation au RCAM. Vous pouvez vous la procurer en tapant sur internet PMO CONTACT, en cliquant sur « domaines », dans le tableau « sélectionner un domaine », cliquer sur « assurance maladie », puis cliquer sur « droits d'affiliations/attestations ». Remplir la fiche et vous aurez l'attestation très rapidement. Quand vous allez à l'étranger, vous pouvez aussi la demander dans la langue de ce pays.
- **Formulaires RCAM et autres** : Les adhérents qui disposent d'internet, peuvent imprimer tous les formulaires de prise en charge pour hospitalisation, remboursements médicaux, devis dentaires etc. à partir de notre site web www.aiace-fr.eu en cliquant sur RCAM puis formulaires médicaux. A noter : Le secrétariat peut fournir, sur demande, aux adhérents qui n'ont pas accès à notre site web ou n'ont pas d'imprimante, ces différents formulaires ainsi que le formulaire pour passer une annonce sur le site des petites annonces de la Commission
- **Coordonnées du secrétariat** :
AIACE-France, 12 avenue d'Eylau, 75116 - PARIS
Tél : 01 47 55 82 29
E-mail : aiace.france@wanadoo.fr
Site Internet : www.aiace-fr.eu

Marie-José Dupraz et Guénolée Legros



Chantal Piotin

Guénolée Legros

Marie-José Dupraz

DES BÉNÉVOLES TÉMOIGNENT...

Isabelle Kardacz

Cette rubrique de notre magazine d'information relate une interview conduite par Isabelle Kardacz auprès d'un échantillon de bénévoles. Pour cette édition, nous avons choisi Jacques Babot, Délégué régional pour la Nouvelle Aquitaine et Danièle D'Hossche, bénévole nouvellement recrutée pour la Bretagne. Nous leur laissons la parole.

Jacques Babot est ingénieur des télécommunications de formation. Après une carrière de plus de 20 ans à France Télécom, il est entré à la Commission en 1990 (DG XIII, DG INFSO et DG CONNECT). Il est pensionné depuis 2013 !

1. Jacques Babot, pourquoi vous êtes-vous engagé comme bénévole à l'AIACE ?

Dès mon départ de la Commission j'ai envisagé de m'engager de manière active dans la vie associative et de garder un lien avec les Institutions européennes mais sans relation avec mes précédentes activités et de manière bénévole. L'AIACE s'est avérée être l'association idéale pour cela !

2. Comment avez-vous procédé pour contacter les membres de l'AIACE installés dans votre région ?

Après un an de période transitoire entre Bruxelles et Bordeaux (déménagement, résolution de problèmes divers), j'ai participé à l'Assemblée générale de l'AIACE-Internationale à Trieste et j'ai rencontré Anne Harris la Présidente de l'AIACE France. Anne m'a rapidement convaincu de m'inscrire rapidement à l'AIACE-France afin d'avoir des activités en Nouvelle Aquitaine.

3. Quelles sont les missions que vous assurez (convivialité, entraide, soutien administratif ou informatique...) ?

J'ai essayé avec les quatre autres bénévoles de la Nouvelle Aquitaine, de réactiver le réseau d'entraide et de convivialité en créant des activités telles que

repas, sorties sur le Bassin d'Arcachon etc... Dans le même temps, pour mieux structurer notre présence, nous avons établi des listes d'adhérents pour chaque bénévole. Comme tous les bénévoles, j'aide nos collègues qui ont des difficultés avec le RCAM, l'informatique et en général les relations avec l'administration. Récemment, le comité de l'AIACE-France m'a confié le suivi du dossier fiscal concernant les prélèvements sociaux qui concerne quasiment tous les collègues résidents français qui déclarent leurs revenus en France.

4. Qu'est-ce qui vous plaît le plus ?

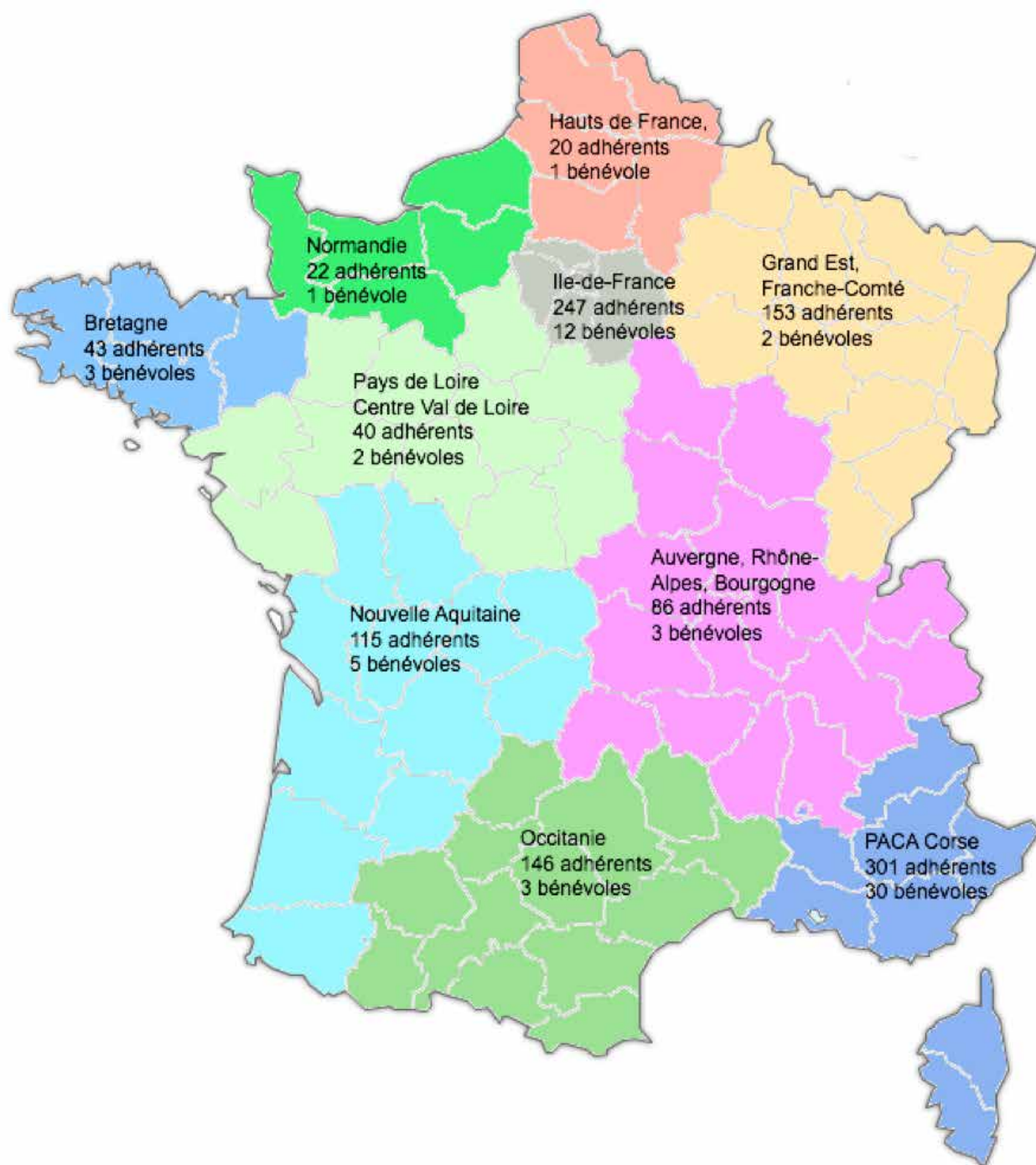
C'est indéniablement les contacts avec les collègues qui m'intéressent le plus, mais également le suivi des dossiers tel que les PSF permettant des exercices de rédaction et de stimulation de la mémoire (!), face au grand nombre de situations diverses. La possibilité de rester en contact avec des collègues de la Commission est aussi très plaisante.

5. Avez-vous rencontré des difficultés ? si oui, lesquelles ?

Pas de difficultés majeures, seulement la difficulté de ne pas stresser lorsqu'une demande urgente survient, émanant le plus souvent de collègues hospitalisés, ne sachant plus justifier leur appartenance au RCAM auprès de l'hôpital, ni faire une demande de prise en charge auprès de la Caisse maladie. Heureusement les collègues du RCAM à Ispra réagissent très rapidement (quelquefois en moins d'une heure) aux sollicitations par email venant des bénévoles.

6. Avez-vous trouvé les documents utiles pour votre bénévolat ? Où et comment ?

Les documents proposés sont parfaits et sont disponibles sur le site de l'AIACE-France pour la plupart, en complément de ceux accessibles sur MyIntracomm et ceux du RCAM. Chaque bénévole se doit de préparer son set de documents prêt à l'emploi en cas d'urgence !





7. Sur la base des expériences vécues en matière de formation, y-a-t-il, selon vous, des améliorations à apporter pour le recrutement, la formation, l'accompagnement des bénévoles ? Avez-vous des suggestions sur ces points ?

Suivre une formation de bénévole est vraiment un plus. En particulier l'expérience d'anciens bénévoles et l'exemple de certaines régions très actives (comme la région PACA), permettent d'acquérir très vite l'expérience nécessaire. Malgré le coût, il faut sans nul doute, conserver une formation des bénévoles, sous forme de séminaires... Peut-être serait-il souhaitable d'organiser un séminaire de formation en marge de l'Assemblée générale annuelle ?

8. Etre bénévole, c'est donner et recevoir en retour... Qu'en pensez-vous ?

Je ne me pose pas vraiment la question ! J'aime aider les collègues qui en ont besoin... Rien que le fait de rendre service grâce à ses propres connaissances, ses possibilités intellectuelles et physiques encore exploitables (!) est déjà gratifiant !

Merci Jacques pour ce témoignage qui permettra sans doute à d'autres adhérents de manifester leur intérêt pour le bénévolat au sein de l'AIACE-France.

C'est maintenant à Danièle D'Hossche de nous livrer ses premières impressions de nouvelle bénévole pour la région Bretagne. Nous lui laissons la parole.

J'ai rencontré Marie-José Dupraz, Marthe Boulvais et Jean Guégan lors de la visite de Rennes en 2017 et Marie-José m'a demandé si cela m'intéresserait de rejoindre les deux délégués pour la Bretagne, Marthe et Jean, dans leurs tâches de bénévoles. Après mûres réflexions, j'ai accepté. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'échanger avec des membres installés dans la région, si ce n'est par mail mais comme nous aurons bientôt une excursion à l'île de Groix, j'espère bien faire connais-

sance avec quelques-uns à ce moment-là.

J'aimerais pouvoir suivre une formation pour l'accompagnement des bénévoles car, malgré toute l'aide apportée par mes collègues pour me diriger dans le travail, je me sens un peu inutile pour l'instant !

Etre bénévole c'est effectivement donner aux membres de sa région et à leur famille, car je crois que c'est dans le cas où tout à coup la personne ne peut plus s'occuper d'elle-même à la suite d'un événement inattendu, comme un accident, un séjour en clinique, ... que la famille se trouve bien dépourvue et a besoin d'aide. Mais j'espère surtout rencontrer les membres de l'AIACE dans des circonstances plus heureuses et les excursions sont un moyen vraiment agréable et enrichissant.

Etre bénévole, c'est donner et recevoir en retour... Qu'en pensez-vous ?

Le recevoir, c'est parfois uniquement un sourire qui fait un bien fou !

Merci chère Danièle pour ce témoignage d'un engagement très récent mais très apprécié au sein de l'AIACE-France.

Nous espérons que ces deux témoignages permettront à celles et ceux qui hésitent encore, de rejoindre le sympathique réseau des bénévoles de l'AIACE-France ! Nous vous attendons ! N'hésitez plus !

Vous trouverez en pièce jointe à cet article, une carte de France reprenant la répartition des bénévoles par région. Pour l'Occitanie Ouest, c'est Kathleen Vande Walle qui reprend temporairement la fonction de Karin van Dieren que nous remercions pour son engagement durant les années passées au sein de l'AIACE-France. Kathleen assurera la fonction de déléguée régionale pour l'Occitanie Est et l'Occitanie Ouest (en attendant de trouver un responsable pour cette région).

Isabelle Kardacz



LA VIE DE L'AIACE-FRANCE DANS NOS REGIONS

ILE-DE-FRANCE

L'AIACE Ile-de-France poursuit sur une base régulière des rencontres littéraires mensuelles. Un groupe de randonneurs a été également constitué et trois découvertes de quartiers de Paris ont été proposées. Des sorties au théâtre (Comédie française, Odéon et concert

au Théâtre des Champs Elysées), et deux conférences (La biodiversité avec Alban de Villepin et le système français de santé avec Hubert Garrigue-Guyonnaud) ont été planifiées durant le dernier semestre. Isabelle Kardacz et Marie-Jeanne Maurage ont résumé pour vous quelques éléments importants des deux conférences-débats.



Menaces sur la biodiversité : Péril pour l'humanité par Alban de Villepin

Ancien fonctionnaire de la Commission européenne, Alban de Villepin a animé une conférence-débat, le 17 novembre 2017, sur le thème de la biodiversité. L'assistance nombreuse a été captivée par ses propos. Alban de Villepin a fait référence aux grands chantiers en matière de gestion durable, lancés au niveau européen, alors qu'il était chef du secteur « Protection des forêts tropicales ».

Nous habitons un vaisseau spatial, une planète, la Terre (qui devrait plutôt s'appeler mer ou océan), née il y a 4 milliards d'années. Nous dépendons totalement des autres habitants végétaux et animaux de notre planète (nourriture, énergie, médicaments, habillement ...) Et que faisons-nous ?

Notre mode de vie nous conduit à les détruire, les brûler, les polluer, les exploiter au maximum... Nous sommes l'espèce la plus prédatrice. Les scientifiques disent que nous, les humains, provoquons la sixième grande extinction des espèces... En 500 millions

d'années, la Terre a déjà subi 5 grandes extinctions, toutes causées par des facteurs naturels : chutes de météorites, volcans, séismes... On estime que les espèces végétales et animales qui existent actuellement représentent moins de 1% des espèces ayant existé sur la Terre. Deux exemples - parmi beaucoup d'autres - d'espèces disparues à cause de l'homme : le grand pingouin et la tourte voyageuse. A quand le dernier éléphant, le dernier primate, le dernier amphibien, la dernière morue ?

Notre mode de vie moderne implique de multiples déplacements en voiture, en avion, en bateau... Transports qui contribuent à polluer l'air et l'eau, à réchauffer l'atmosphère mais dont profitent des petites bêtes qui nous envahissent comme par exemple, le chancre coloré, arrivé des USA, qui attaque les platanes du Canal du Midi ; le frelon asiatique, arrivé dans des vases, qui tue les abeilles. L'espèce la plus invasive, c'est l'homme. Nous sommes maintenant plus de 7 milliards sur notre planète !

Notre Terre est un laboratoire qui a permis de trouver des solutions durables aux problèmes de ses habitants : elle a produit des champions, telle que la barge rousse qui parcourt 11 000 kms sans escale !

Par le biomimétisme, nous essayons de nous approprier ces solutions : la colle des moules qui est une prouesse technologique qui permet d'adhérer à des rochers, le profil du bec du martin-pêcheur qui a inspiré celui des trains rapides japonais, les termitières (à température intérieure constante), les fils des toiles d'araignées qui sont une merveille, un modèle pour les fils de soie, les ailes des hiboux, les yeux des homards... et beaucoup d'autres exemples... C'est au moment où la science commence à percer les technologies de la nature que nous détruisons les espèces à un rythme extrêmement rapide...

Parmi les voies nouvelles qui pourraient permettre

de ralentir la destruction des espèces: reconnaître la valeur économique des biens naturels (par exemple, de la pollinisation par les abeilles) et s'inspirer des croyances indigènes, en reconnaissant des droits à la nature, en donnant une personnalité juridique aux fleuves (comme c'est le cas en Nouvelle Zélande) ou à d'autres écosystèmes naturels?

Il faudrait aussi dès l'école, alerter, expliquer, faire respecter la biodiversité qui est notre assurance-vie...

En conclusion, Alban de Villepin nous a interpellés avec quelques questions : Si nous ne réagissons pas plus efficacement, l'humanité disparaîtra ... Alors, serons-nous remplacés par des rats (déjà deux fois plus nombreux que nous dans des grandes villes, comme Paris) ? par des fourmis ? ou par des robots ?

Isabelle Kardacz



Le système de santé français par Hubert Garrigue-Guyonnaud

Parmi les activités proposées par l'AIACE Ile-de-France, le 30 janvier 2018, une conférence-débat sur le système de santé en France a réuni nombre de participants qui ont exprimé très vite en retour leur satisfaction quant à l'intérêt de cette présentation. C'est pourquoi nous en donnons ici un bref écho (après la conférence, tous les participants ont reçu le power point du conférencier ; il est sans doute difficile à qui n'a pas participé de l'utiliser, mais si l'un ou l'autre le souhaite...).

Comme vous le savez la singularité de notre système de protection sociale (le RCAM) nous exclut de la prise en charge par l'assurance maladie française et de ce qui va avec, l'utilisation de la carte vitale. De ce fait, nous faisons figure de cas particuliers, parfois compliqués, pour nombre d'hôpitaux et cliniques. Nos années passées hors de France ne nous ont pas toujours familiarisés avec le système français de santé et ses évolutions actuelles. Il nous paraissait important de faire une avancée dans cette connaissance réciproque.

Hubert Garrigue-Guyonnaud, alors Inspecteur général des Affaires sociales avec 30 années d'expérience

de directeur d'hôpitaux et CHU menées avec passion et de nombreuses missions à haut niveau, a accepté de nous présenter pendant près de deux heures le système français de santé et ses évolutions récentes.

Parmi les informations qui ont retenu l'intérêt des participants, signalons la division de l'offre de soins en France, en trois secteurs : un secteur public (établissements hospitaliers publics, centres de santé, protection maternelle et infantile) un secteur privé commercial (établissements de santé privés, médecine libérale, professionnels de santé comme infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes) et un secteur privé à but non lucratif (essentiellement des établissements de court séjour, de soins de suite, d'accueil des personnes âgées).

Le secteur public offre un peu plus de 40 000 places contre presque 18 000 dans le secteur privé à but lucratif et 25 000 dans les établissements et secteur privé à but non lucratif. Le secteur public est tenu aux obligations de service public : Accueil 24h/24, absence de discrimination (religion, origine, sexe, capacité financière) et adaptation aux progrès. C'est en principe, la garantie d'un accès aux soins et à des

soins de qualité, d'une permanence d'accueil et de prise en charge (en cas de nécessité, d'orientation vers un autre établissement), de tarifs et honoraires fixés par l'autorité administrative ou prévus par le code de la sécurité sociale.

Le secteur public hospitalier a également parmi ses missions principales l'enseignement universitaire et post-universitaire, la recherche, le développement professionnel continu des sages-femmes et du personnel paramédical ; les actions d'éducation et de prévention pour la santé et leur coordination ; les actions de santé publique ; la prise en charge des soins palliatifs ; les soins dispensés aux détenus et aux personnes retenues en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Le mode de financement du secteur public, remis en question à l'heure actuelle, repose sur la tarification à l'acte ; les médecins sont mensualisés et donc leurs revenus ne sont pas dépendants des actes qu'ils prescrivent.

Le secteur privé commercial est financé par la tarification à l'acte et les médecins, comme tous les professionnels libéraux, sont rémunérés à l'acte.

Le secteur privé à but non lucratif connaît des modes de financement très variés dont la tarification à l'activité pour la structure et selon les cas, mensualisation ou rémunération à l'acte pour les professionnels.

Hubert Garrigue-Guyonnaud a souligné à plusieurs reprises dans son exposé et dans ses réponses aux questions, le basculement du mode d'exercice de la médecine. C'en est fini du médecin de famille, exerçant seul, disponible jour et nuit et sept jours sur sept ; la pratique médicale évolue rapidement, vers des cabinets de groupes de médecins, un travail en équipe et dans la complémentarité des spécialités ; ce qui est pour le patient une garantie de qualité.

La régulation du système de santé est assurée par l'Etat. C'est le ministère de la Santé qui fixe les règles applicables pour les tarifs des prestations, la réglementation des professions de santé, la définition du rôle des acteurs et les contrôles. Il fixe des objectifs



nationaux. La mise en œuvre de ces objectifs est quant à elle, du ressort des agences régionales de santé (ARS). Elles sont responsables de l'organisation des soins au niveau régional ; elles délivrent les autorisations d'activités ; elles établissent des plans régionaux de santé publique. Elles peuvent être une autorité de recours.

Hubert Garrigue-Guyonnaud a terminé son exposé en soulignant les forces et les faiblesses du système français de santé. Les faiblesses actuelles sont connues : dégradation de l'égalité d'accès aux soins, apparition de « déserts médicaux », difficulté à accéder à un médecin qui exerce en secteur 1 (tarif remboursé par l'assurance maladie) ; cloisonnement entre le secteur hospitalier et le secteur libéral qui parfois nuit à la qualité des prises en charge et pose la question de la pertinence de certains actes. Néanmoins le système français garde des forces : une solidarité financière entre bien portants et malades, une certaine égalité d'accès aux soins, une réponse correcte aux situations d'urgence et une bonne adaptation aux progrès de la médecine.

Les réformes en cours sont à suivre....

Marie-Jeanne Maurage



NOUVELLE AQUITAINE

Jacques Babot, délégué régional pour la Nouvelle Aquitaine, a organisé plusieurs activités conviviales pour les adhérents de sa région. Il vous les présente.

Fin février 2017, une table ronde a été organisée à Lacanau où les adhérents ont pu échanger des idées d'activités et apprécier l'environnement superbe de l'endroit. La complexité de l'organisation d'activités pouvant regrouper un maximum de collègues est due à l'étendue de la région. Il a donc été décidé d'organiser, dans le futur, différentes activités dans chaque sous-région (Sud, Nord, Est, et Bordeaux).

Début juin 2017, une sortie en pinasse sur le bassin d'Arcachon a été organisée pour visiter les bancs d'Arguin, remonter le long de la presqu'île du Cap Ferret et finir au bord de l'Île aux Oiseaux (cabanes tchanquées) Occasion pour les courageuses participantes de se jeter dans l'eau fraîche du Bassin d'Arcachon !

Afin de terminer l'année de manière conviviale, début décembre 2017, un repas de fin d'année a été organisé à Hossegor au restaurant Jean des Sables. Plus de vingt adhérents venant de tous les coins de Nouvelle Aquitaine ont participé, y compris plusieurs collègues de la section espagnole.

Ce fut un grand moment de convivialité avec notamment, des collègues venus pour la première fois, participer à ce type de rencontres. C'est en effet excellent pour le moral de parler de notre vécu dans les Institutions européennes, mais aussi des futures échéances pour l'Europe...

Notre collègue Danae Penn a également dédié son nouveau roman « False Rumours » (Un polar très gascon qui reste d'actualité avec le BREXIT !).

Jacques Babot





PAYS DE LOIRE

Gilles Dubois, délégué pour la région Pays de Loire, a organisé un déjeuner pour les adhérents de l'AIACE-France résidant dans sa région...

En octobre 2017, dans le cadre historique du château des Ducs de Bretagne, au cœur de Nantes, nous avons organisé pour la première fois, notre déjeuner annuel qui a réuni plus d'une vingtaine de participants. L'occasion de se rencontrer et de

partager un moment de convivialité. Ce déjeuner a été aussi l'occasion d'évoquer certains problèmes (BREXIT, prélèvements sociaux...) et la présence de Marie-José Dupraz, notre Secrétaire générale, a permis de répondre à bon nombre de questions que se posaient nos membres !

Rendez-vous est déjà pris pour une nouvelle rencontre avant la fin de l'année 2018...

Gilles Dubois

OCCITANIE EST

Kathleen Vande Walle, déléguée pour l'Occitanie Est, a organisé une journée de rencontre avec les adhérents de sa région à Ste Eulalie de Cernon

Le vendredi 27 octobre 2017 près d'une trentaine d'adhérents de l'Occitanie Est se sont retrouvés à Ste Eulalie de Cernon, petite bourgade médiévale de 296 habitants située au sud de l'Aveyron.

Installés dans la superbe salle capitulaire de la Commanderie, nous avons été accueillis par le maire, Thierry Cadenet, qui nous a souhaité la bienvenue et expliqué comment grâce à la mise en valeur de son patrimoine, le village a pu retrouver une activité profitable à tous.

S'en est suivie la conférence-débat co-animée par Jean Quatremer, journaliste de Libération accrédité



dité auprès des institutions européennes, et Yves Gazzo, ancien haut fonctionnaire de la Commission européenne, actuellement Ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte auprès de l'UE, et adjoint au maire de Ste Eulalie de Cernon.

Durant près de deux heures, un débat passionnant a résonné dans la salle capitulaire de la Commanderie des Templiers. Yves Gazzo le résume ainsi :

« Pour ce dernier (Jean Quatremer, ndla) l'Europe est indispensable, incontournable mais elle doit absolument être plus à l'écoute des peuples et ce faisant, répondre plus à leurs aspirations profondes y compris celles de protection. Il a insisté sur le rôle clé, et souvent néfaste des dirigeants des Etats européens qui n'hésitent pas à critiquer l'Europe lorsque ça ne va pas (même si l'Europe n'y est pour rien) et à s'octroyer, à "nationaliser" toute avancée européenne ; la faute aussi selon lui, à la faiblesse des dirigeants européens nommés justement par les dirigeants des Etats membres ou avec leur aval. Selon lui, le BREXIT d'une part et le rééquilibrage de l'attelage franco-allemand (le président Macron ayant annoncé depuis sa campagne présidentielle son désir de voir la France jouer à nouveau son rôle de partenaire privilégié, un rôle mal joué par Nicolas Sarkozy et pas joué du tout par François Hollande) sont deux bonnes nouvelles pour que le projet européen reprenne son souffle et nous évite de disparaître dans un monde en pleine mutation. »

Le débat s'est terminé par un échange de questions & réponses particulièrement intéressantes et une belle photo de groupe.

L'auberge « La Cardabelle » nous a réunis autour d'un bon repas. Le « flan poire-roquefort et noix, sauce roquefort sur lit de salade verte », la « cuisse de canard confit, sauce provençale, pommes de terre et poêlée de légumes frais » et la « croustade aux pommes sauce caramel » ont séduit tous les convives.

Une promenade digestive à travers le village et tout le monde s'est retrouvé pour une visite guidée de la Commanderie des Templiers. Les compétences de la guide ont été particulièrement appréciées.

Cette belle journée s'est conclue à l'auberge « La Cardabelle » autour de rafraîchissements et de pâtisseries maison de la région.

Kathleen Vande Walle



LA VIE DE L'AIACE INTERNATIONALE

Le groupe technique AIACE-PMO s'est réuni le 12 février 2018. Pour mémoire, ce groupe a pour objectif de préparer les points qui seront abordés lors de la réunion du Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale avec l'administration (PMO).



RÉUNION DU GROUPE TECHNIQUE AIACE-PMO

Dominique Deshayes

Les points essentiels ont porté sur le RCAM et dans une moindre mesure sur les pensions.

RCAM

Médicaments qui deviennent non remboursables :

Il a été confirmé que sur base d'une simple réclamation, ils seront remboursés encore une dernière fois.

Médecine préventive :

Le PMO fait part de l'avancement du projet de dépistage qui remplacera à terme le système de médecine préventive. Ce sera au médecin traitant de déterminer les besoins individuels de chaque patient. Le remboursement à 100% serait maintenu. Pour les personnes en complémentarité, le système national interviendra toujours en premier.

Prises en charge

Du fait des retards importants de paiement des factures, les hôpitaux parisiens ont refusé les prises en charge, ce qui a amené le Bureau liquidateur d'Ispra à ne plus en accorder.

Cette situation doit cesser car il y a distorsion de traitement.

Le PMO répond que la situation tend à se résorber. Les prises en charge ne devraient plus être refusées, mais le PMO constate que certains médecins abusent du système et pratiquent des tarifs exorbitants. Le PMO propose plutôt une avance sur base des plafonds pour remédier à cette situation. Les contacts avec les hôpitaux publics parisiens se poursuivent. De son côté, la Présidente de la section France prendra contact avec la Directrice du PMO.

PENSIONS

Afin de pouvoir obtenir une réponse quasi immédiate, une **adresse mail** unique pour joindre les gestionnaires de pensions, a été créée. Il s'agit de

PMO-PENSIONS@ec.europa.eu

Pour donner suite à une demande de ma part, une **brochure décès pensionné**, plus étoffée, sera élaborée par la Commission.

Dominique Deshayes



Dominique Deshayes

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La réunion du Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale a eu lieu les 27 et 28 mars 2018, à Bruxelles. Dominique Deshayes résume pour nous les principaux points à retenir et notamment, la nomination d'un nouveau président et celle d'un nouveau vice-président de l'AIACE-Internationale.

La réunion était présidée, pour la dernière fois, par Francis Wattiau, vice-président, en l'absence pour raisons médicales, de Bernhard Zepter.

1. Présidence pour les 3 ans à venir

C'est Joaquín Díaz Pardo, actuel président de la section Espagne, qui a été élu par 23 suffrages contre l'autre candidat, Erik Halskov, présenté par la section Belgique, qui en a obtenu 6.

Heinz Zourek, seul candidat à la vice-présidence, et membre du CA pour la section Autriche, a été élu.

Les nouveaux président et vice-président prennent fonction immédiatement mais le bureau actuel continuera à exercer ses fonctions jusqu'aux Assises de Valencia en mai 2018.

2. Assises

Le point « Assises » a fait l'objet d'un large débat, notamment en matière de coûts. Les Assises n'attirent pas suffisamment de monde. Le monde des voyages a changé et les nouveaux pensionnés éprouvent peut-être moins le désir de se retrouver.

Pour 2019, une option « low cost » à Lisbonne, sera explorée. Sans cela, l'AG se tiendrait à Bruxelles, ce qui présente de nombreux inconvénients, notamment en matière de représentation équitable des adhérents et des Sections.

3. Rencontre avec les représentants des administrations des Institutions européennes

Toutes les Institutions étaient représentées, sauf le Comité économique et social. Nous avons prévenu l'Administration de la Commission qu'un tableau reprenant l'état des infrastructures logistiques des différentes sections lui serait transmis pour action, notamment dans le cadre du 10ème anniversaire de l'Accord Commission-AIACE. La situation de la France est particulièrement alarmante, tant en termes de locaux, qu'en matière bureautique (PC, photocopieuses, imprimantes etc.).

PMO/Pensions. Le nouveau module informatique permettant d'une part l'accès en ligne aux bulletins de pension (l'envoi papier continuera à se faire) et la possibilité de faire en ligne la déclaration de vie et les changements d'adresse a été mis en production à la mi-mars. D'autres modules seront disponibles ultérieurement.

PMO/RCAM. Il a été longuement discuté des modifications envisagées en matière de dépistage. Une communication officielle sera faite en temps utile. En attendant, l'ancien système de médecine préventive subsiste.

Dominique DESHAYES



SEMINAIRES SUR LA COMMUNICATION

Anne Ropers
Isabelle Kardacz

L'AIACE-Internationale a organisé, à Bruxelles, deux séminaires sur la communication. Le premier a eu lieu le 17 octobre 2017 et était destiné aux « webmasters ». C'est Anne Ropers qui a représenté l'AIACE-France et qui résume pour nous les quelques éléments à retenir de cette journée de travail.

Le second a eu lieu le 18 janvier 2018, sur le thème plus général de la communication. Anne Ropers et Isabelle Kardacz ont représenté l'AIACE-France.

Séminaire pour les « webmasters »

Lors de son premier séminaire "Communication", en décembre 2016, l'AIACE-Internationale s'est interrogée sur la possibilité d'une coopération entre les différentes sections nationales au sujet de leur site. C'est pourquoi il a été décidé de réunir les « webmasters » des sections ayant un site.

Chaque site national a été créé à l'initiative de la section, sans coordination préalable, par un bénévole ou par un développeur librement choisi. Les ressources disponibles pour la mise en place et la maintenance des sites sont variables d'un pays à l'autre. Tandis que certaines sections font appel à des professionnels, d'autres dépendent d'un seul bénévole : qu'il s'en aille sans être remplacé, et le site, faute de mise à jour, meurt rapidement.

S'il existe entre ces sites d'importantes différences techniques (par exemple : langage informatique utilisé, accès réservé ou non) et de présentation, certains

contenus sont largement partagés : les statuts, le texte de l'accord de 2008, les principaux formulaires médicaux, les textes du RCAM. Mais ils le sont, bien sûr, dans la diversité linguistique de l'Union européenne.

Une éventuelle coordination devrait faire intervenir des professionnels et serait sûrement très onéreuse. Est-elle nécessaire ? Actuellement, le site de l'AIACE aiace-europa.eu propose l'information principale dans les trois langues officielles.

En conclusion, les « webmasters », bénévoles peu nombreux, ont été invités à puiser des idées dans les sites de leurs collègues. Les sites nationaux restent indispensables pour tenir compte non seulement des différences linguistiques, mais des problèmes spécifiques rencontrés par les pensionnés dans chaque Etat membre.

Anne Ropers

Séminaire sur la communication

Il s'agissait du second séminaire, le premier ayant eu lieu en décembre 2016. La présidente, Maruja Gutiérrez Diaz a rappelé les conclusions du séminaire précédent dont l'objectif était le développement de la coopération entre les responsables de la communication dans les différentes sections de l'AIACE. Elle a acté le manque de ressources et notamment de bénévoles pour les tâches d'information.

Deux conclusions importantes sont à retenir de cette réunion :

- la création d'un guide pour les familles et amis des anciens fonctionnaires des institutions européennes sur les procédures : RCAM, que faire en cas de décès... Le modèle de base sera celui des sections irlandaise

et grecque. Christian Lehky, de la section autrichienne, expert dans la communication multilingue, préparera le tronc commun d'un guide qui devra ensuite être complété par les sections nationales.

- Les démarches en cours pour intégrer l'AIACE-Internationale dans le développement du projet « Back to School + ».

En conclusion, l'importance de l'information « papier » a été rappelée et les efforts à produire pour le développement d'une stratégie de communication de l'AIACE pour les élections européennes.

Isabelle Kardacz



Michèle Trozet

REUNION DES « AMBASSADEURS-AIACE »

L'AIACE-Internationale a organisé, le 26 février 2018, à Bruxelles, une réunion des « ambassadeurs-AIACE ». Michèle Thozet résume pour nous les principaux éléments à retenir de cette rencontre.

Nous étions 47 « ambassadeurs-AIACE », dont 9 pour la France. L'AIACE-Internationale était représentée par Didier Hespel et Maruja Gutiérrez Diaz.

Roberto Rotter, chef d'Unité « service aux clients RCAM » à la direction « Assurance maladie et accidents » du PMO, a présidé la réunion.

COMMENT PEUT-ON DÉFINIR UN « AMBASSADEUR » DE L'AIACE ?

Roberto Rotter a indiqué que nous étions :

- des « débroussailleurs » vis-à-vis de la Caisse Maladie, du service « Pensions » et des autres services d'appui aux personnes en difficulté ;
- des « traducteurs assermentés » qui traduiront, pour les pensionnés, les messages du PMO qui leur sont adressés ;
- des « facilitateurs » et des « médiateurs » : qui fourniront l'information, alerteront le PMO en cas d'urgence et pour des « cas exceptionnels » ;
- une sorte de « super-bénévole » et une interface disposant d'un canal prioritaire avec le PMO via un Front Office.

L'ambassadeur-AIACE n'est pas un tuteur légal, ni un bénévole comme les autres ; ces derniers étant des aides des accompagnateurs absolument indispensables.

Mais il peut faire davantage qu'une aide administrative ponctuelle.

L'ambassadeur-AIACE recevra, dans le cadre de l'aide qu'il apportera à certains affiliés, une procuration. La procédure est en cours d'élaboration entre l'AIACE internationale et le PMO. Cette procuration lui permettra de se substituer à l'affilié pour faire certaines démarches. Toutefois, les informations financières et privées des pensionnés resteront confidentielles. Si l'information confidentielle est possible dans le sens ambassadeur-AIACE pour le compte de l'affilié vers le PMO, celui-ci ne fournira en retour à l'ambassadeur-AIACE que des informations non confidentielles.

L'ambassadeur-AIACE aura un accès particulier, par téléphone et par mail, aux services du PMO. Il ne pourra intervenir à ce titre pour son propre dossier d'affilié. Il aura également des informations à diffuser.

POUR LA FRANCE, IL Y AURA UN AMBASSADEUR-AIACE PAR RÉGION.

Marithé Bartholomé (Auvergne, Rhône-Alpes + Bourgogne)
Marthe Boulvais (Bretagne)
René Guth (Grand Est + Franche Comté)
Marie-Jeanne Maurage, à titre provisoire (Ile-de-France)
Geneviève Villedieu (Normandie)
Jacques Babot (Nouvelle Aquitaine)
Kathleen Vande Walle (Occitanie Est et Ouest)
Gilles Dubois (Pays de Loire)
Brigitte Soudier et Michèle Thozet (Provence-Alpes Côte d'Azur/Corse)

Michèle Thozet



Jacques Babot, délégué régional pour la Nouvelle Aquitaine, suit ce dossier et a constitué une liste des adhérents à l'AIACE-France qui sont concernés par la question des prélèvements sociaux français. Lors de l'Assemblée générale, à Lyon, il a présenté l'état d'avancement de ce dossier et a donné une série de conseils à suivre.

RAPPEL SUCCINCT

Les prélèvements sociaux sur les revenus fonciers (loyers), les revenus mobiliers (intérêts des comptes épargnes, des PEL, des assurances-vie...), sur les plus-values (actions, ventes immobilières) et sur les revenus du travail (salaires et retraites de sources autres que celles des Institutions européennes) déclarés en France, ne devraient plus être prélevés pour les fonctionnaires et anciens fonctionnaires des Institutions européennes qui ne bénéficient pas de la sécurité sociale française et sont assujettis au Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) de l'Union Européenne.

Ceci résulte des arrêts successifs De Ruyter et de Lobkowicz, émis par la Cour de Justice de l'Union européenne, ces derniers mois. Pour les détails veuillez consulter le site de l'AIACE-France, Brochure fiscalité (<https://www.aiace-fr.eu/le-coin-des-adherents/fiscalite>). Le modèle de lettre pour demander l'exonération et le remboursement au service local des impôts, est aussi disponible sur le site (forclusion au 31 décembre de la deuxième année qui suit le paiement des PSF ; attention lorsqu'il y a prélèvement à la source, il est censé avoir été effectué au 31 décembre de l'année produisant les intérêts même s'ils ne sont connus que l'année suivante).

1. Quelle est la situation au 1er mars 2018 ?

La situation est très diverse, suivant la date des demandes d'exonérations et les recours auprès des

tribunaux administratifs. Il semble que les dernières demandes aient été accordées pour l'intégralité des PSF (sauf les 2%) et sur les dernières années de déclaration de l'impôt sur le revenu (revenus 2012, 2013, 2014, 2015 si prélèvements à la source au 31 décembre 2015 et même exceptionnellement pour les revenus 2016 pour un adhérent au moins).

Cependant le remboursement des PSF retenus à la source (PEL, assurance-vie etc..) pose encore un problème car certaines directions départementales essaient de se déclarer incompétentes et renvoient vers les gestionnaires des contrats (banques et organismes d'assurance-vie), qui ne peuvent en aucun cas rembourser des sommes déjà versées au fisc.

La situation est bien plus chaotique sur les demandes antérieures qui n'ont pas permis d'obtenir le remboursement intégral de tous les types de PSF, ni des années postérieures à 2015, en fonction des dates des demandes et des recours auprès des tribunaux administratifs.

Voir détails sur le site de l'AFFCE (Association des françaises et français des institutions communautaires et européennes) :

http://www.affce.eu/sites/default/files/contenu/fichiers/affce_pdf.pdf

2. Position et actions de l'AIACE-France

Une action commune demandée par certains de nos adhérents n'est malheureusement pas possible compte tenu de la diversité des situations. Notre recommandation est donc de faire les demandes d'exonérations auprès du service des impôts en utilisant les lettres-type préparées par la Commission (Me Jacques Buekenhoudt), que vous trouverez sur le site de AIACE-France. Il conviendra de joindre également la nouvelle attestation annuelle d'exonération des pensions, qui est maintenant très complète en incluant les références aux deux arrêts de la CJUE.

En cas de refus du centre des impôts, il faudra faire un recours auprès du tribunal administratif dont vous dépendez, impérativement dans les deux mois de la réception de la réponse négative, en utilisant les mêmes argumentations que celle des lettres types (La procédure étant essentiellement écrite, le recours à un avocat n'est pas nécessaire).

Simultanément, il conviendra de faire une demande d'aide à la Commission européenne (Article 24) afin d'obtenir une aide technique supplémentaire et un éventuel remboursement des frais d'avocats en cas

de difficultés supplémentaires.

En contact permanent avec l'AFFCE et les services concernés de la Commission, nous établissons également un listing (liste email) des adhérents qui nous ont contactés sur ce sujet. N'hésitez donc pas à nous contacter pour nous tenir informés de la progression de votre dossier personnel auprès du service des impôts afin que nous puissions actualiser l'évolution globale et diffuser l'information en retour.

Jacques Babot



Isabelle Kardacz

LE NOUVEAU PORTAIL « SYSPER PENSIONS »

Depuis novembre 2017, la Commission européenne a mis à la disposition des pensionnés des Institutions et Agences européennes un nouveau portail d'information appelé SYSPER Pensions qui donne l'opportunité de recevoir les documents par la voie électronique, mais uniquement si vous le souhaitez.

Le nouveau portail SYSPER Pensions a été ouvert le 28 novembre 2017. Cette ouverture a été progressive, en fonction de la date d'échéance de la déclaration bisannuelle. Ainsi, les 410 premières personnes ayant la déclaration de vie à l'échéance en décembre 2017 ont été choisies pour le lancement du nouveau portail. Désormais, ce nouveau portail est accessible à tous les pensionnés ayant un compte EU Login externe. En effet, l'accès à SYSPER Pensions peut être octroyé uniquement à un pensionné qui possède un compte

EU Login externe. Actuellement, 12 000 pensionnés sur 24 000 possèdent un tel compte.

L'accès à SYSPER Pensions permet de consulter et de télécharger vos bulletins des pensions depuis l'année 2017 (les années antérieures ne sont pas disponibles en ligne) et ceux de l'année en cours. Une notification est envoyée à l'adresse e-mail du pensionné dès que son bulletin de pension a été posté dans SYSPER Pensions. Seront également disponibles, les formulaires pour la déclaration de vie et les attestations fiscales.

Les pensionnés continueront néanmoins à recevoir la version papier de tous ces documents par courrier postal. Ceux qui opteront pour ne recevoir que la version électronique, pourront le faire dans SYSPER Pensions.

Isabelle Kardacz

A NOTER ...

PMO-PENSIONS@ec.europa.eu

Voici les coordonnées de la nouvelle boîte fonctionnelle, destinée aux pensionnés et aux sections nationales de l'AIACE.

Cette boîte a pour objectif de remplacer progressivement les adresses mail personnelles des gestionnaires et centralisera les questions relatives aux pensions. Elle permettra d'améliorer les délais et la qualité des réponses.

Chèque Energie

Certains d'entre nous ont reçu un chèque Energie qui, en principe, est destiné aux foyers les plus démunis. Notre Présidente, Anne Harris, nous rappelle que, sauf cas exceptionnels, nous ne faisons pas partie des foyers les plus démunis. Elle nous conseille de ne pas utiliser ce chèque et de ne pas accepter les tarifs sociaux proposés par les fournisseurs d'énergie.

Isabelle Kardacz

NOS MEMBRES SONT ACTIFS



LE BREXIT

Hervé Jouanneau

Invité d'honneur à l'Assemblée générale de l'AIACE-France qui s'est tenue à Lyon, Hervé Jouanneau, ancien directeur général du budget à la Commission européenne, a fait une présentation des problèmes engendrés par le BREXIT, tant pour le Royaume-Uni que pour l'Union européenne. Son exposé passionnant a été suivi d'une série de questions et réponses que nous avons résumées pour vous.

Le BREXIT est un triste évènement. Le référendum et les élections législatives britanniques de juin 2017 ont mis en lumière le malaise profond des Britanniques.

Le possible retour en arrière dont parlent certains, paraît difficile (voir en ce sens les discours de Theresa May « le BREXIT, c'est la reprise du contrôle sur les frontières, les lois et la monnaie britanniques »). Cependant, la ligne dure de départ « pas de deal plutôt qu'un mauvais deal » a évolué vers plus de réalisme.

En pratique, une distinction a été opérée entre la sortie et la nouvelle relation même si évidemment la première influence la seconde.

Le **processus de sortie** pour le Royaume-Uni (RU) est encadré par l'article 50 du TUE et la loi d'abrogation du Royaume-Uni, qui est actuellement discutée à la Chambre des Lords.

Le RU doit quitter l'Union européenne dans un délai de deux ans, soit le 30 mars 2019, sauf prolongation décidée à l'unanimité. Le 9 mars dernier, il y a eu un accord sur un certain nombre d'éléments dont la période de transition qui doit s'achever le 31 décembre 2020. Jusqu'à cette date, le RU restera un Etat membre au

sens opérationnel du terme mais ne participera plus aux réunions et n'aura aucun pouvoir de décision. Pendant cette période la loi de l'Union européenne reste d'application.

La Commission européenne négocie au nom de l'Union dans le cadre de « guidelines » adoptées par le Conseil européen, en avril et décembre 2017 et de directives arrêtées par le Conseil des Ministres.

Le projet de texte est assez avancé sur les termes (essentiellement la question budgétaire, la situation des ressortissants déjà établis et la question irlandaise).

- la question budgétaire : le RU doit payer (ne pas le faire serait d'ailleurs contraire à la convention de Vienne), les engagements juridiques, pris en application du cadre financier pluriannuel et des législations qui vont de pair, doivent être respectés. Par exemple, fin 2016, le RAL (reste à liquider) atteignait 170 milliards d'euros, soit 25 à 26 milliards à charge pour le RU. La période de transition jusqu'à la fin de 2020 permet de régler la question des engagements pris au sein du cadre financier pluriannuel.
- les ressortissants (lieu de résidence, travailleurs salariés et non-salariés, qualifications professionnelles) : dans l'ensemble, sur ces questions, on s'en sort bien malgré les déclarations assez agressives du côté britannique au début du processus. Avec la transition, les deux côtés se sont efforcés de rechercher une méthode pour sauver la face de tout le monde.
- La question irlandaise : c'est le point majeur de désaccord. Le problème de la frontière physique a

été sous-évalué jusque tard dans la négociation, la solution existante de porosité ne peut plus exister. Il faut une frontière terrestre ou maritime mais en tout état de cause, l'intégrité du marché intérieur doit être préservée. La Commission considère que c'est aux Britanniques de trouver une solution. Compte-tenu des hésitations de ces derniers, elle a mis sur la table une solution qui repousse les contrôles à la mer. Le Gouvernement britannique l'a pour l'instant refusée mais y travaille.

Le BREXIT pose un **problème de sécurité juridique** dramatique pour les entreprises des Etats membres. En effet, si les directives transposées en droit britannique doivent rester d'application, sauf abrogation par le législateur britannique, les règlements et décisions d'application directe tombent. Or l'activité des entreprises, les contrats ont été organisés ou signés sur la base de l'acquis communautaire dans son ensemble.

Pendant la période de transition, la question de la sécurité juridique est réglée de manière satisfaisante, parce que jusqu'à la fin de 2020, rien ne changera. Pour la période post-sortie effective après le 31 décembre 2020, la loi de retrait qui prévoit l'abrogation du « European Communities Act » de 1972, précise que ce qui a été transposé en droit britannique (directives) reste d'application et que les textes directement applicables seront transposés en droit britannique. L'interprétation du droit se fera en référence à la jurisprudence de la Cour de Justice européenne jusqu'à la fin de la période de transition ; ensuite les juges britanniques pourront s'inspirer de la jurisprudence de la CJUE.

A noter le vote de circonstances en décembre dernier résultant d'une alliance improbable entre certains « hard Brexiters » et « anti-Brexiters » qui a conduit à **l'adoption d'un amendement qui prévoit que le Parlement britannique devra voter sur l'acte de sortie**, lequel pourrait entraîner un rejet du texte et donc bloquer le retrait. Ce blocage pourrait créer les conditions d'un retour à un « hard brexit » que personne ne souhaite. Il pourrait aussi pousser certains à demander une prorogation de la période de mise en œuvre de l'article 50. Dans l'un ou l'autre cas, ce serait

une crise grave. Dans cette affaire, tout est irrationnel donc tout est possible.

Sur le plan commercial, quelles relations institutionnelles allons-nous développer avec le Royaume-Uni ?

Dans les grandes lignes : le RU a un déficit de balance commerciale 2 fois et demi supérieur à celui de la France (-135 milliards de livres) compensé partiellement par un excédent important en matière de services (+ 82 milliards de livres).

L'UE est le premier partenaire commercial du RU et représente 43% de ses exportations et 54% de ses importations, donc une dépendance mutuelle forte avec des conséquences sur la relation future. Le RU, membre de l'OMC, deviendra un membre indépendant dès sa sortie de l'UE. Il sera tenu à ce titre de déposer sa liste d'engagements en matière de produits et services, qui devra être certifiée à l'unanimité (le risque est que les pays tiers en profitent pour reprendre des négociations).

Dans ce domaine, les marges de manœuvre sont limitées, l'orientation la plus probable va vers la signature d'un accord préférentiel du type de celui conclu avec le Canada, à savoir : libre échange des marchandises et des services, ce qui implique le retour de procédures aux frontières. Ainsi y aura-t-il pour les marchandises, application des procédures douanières, et règles d'origine préférentielles. Toutefois, s'agissant de ces dernières, elles impliquent le rétablissement d'un contrôle aux frontières. A titre d'exemple : selon les experts britanniques, il faut actuellement 2 minutes pour passer à Douvres, si on double ces 2 minutes, il y aura 17 km de queue.

Ces questions sont donc complexes et difficiles à régler, vu l'intégration économique actuelle.

Actuellement, **la proposition du RU** a pour objectif un vrai BREXIT - pas de participation au marché intérieur ni à l'Union douanière - et l'établissement d'un partenariat « approfondi et spécial », soit un accord de libre-échange audacieux et ambitieux avec une concurrence ouverte et une procédure d'arbitrage indépendante de la CJUE,

une autonomie de décision, un dialogue régulier avec l'UE et le maintien des liens avec les citoyens.

Du côté de l'UE, les « guidelines » ont été adoptées dès avril 2017. Un accord de libre-échange type « CETA » semble la seule option possible compte-tenu des contraintes que le RU s'est imposées. A noter que les conclusions du Conseil européen du 23 mars 2018 témoignent d'une prise de conscience de la question du « **level playing field** » nécessaire pour éviter, en raison de l'intégration économique entre les deux parties, un avantage injustifié pour le RU, engendré par une érosion des niveaux de protection en matière d'environnement, en matières sociale ou fiscale notamment, et par des règles de concurrence plus lâches (aides d'Etat). Dans l'état actuel des choses, pour tout accord avec un pays tiers, c'est la réglementation découlant des règles internationales qui s'applique, offrant un degré de protection beaucoup plus faible que les disciplines communautaires. La négociation de ce « level playing field » sera donc extrêmement difficile mais il y a un intérêt exprimé par Theresa May sur ce point.

Hervé Jouanjean

QUESTIONS / RÉPONSES :

1. Pour les citoyens, quels sont les enjeux du BREXIT et notamment pour les Britanniques résidant en France ?

Michael Hocken (AIACE-Internationale) a indiqué que les points principaux portent sur le droit d'établissement, la couverture sociale et le droit de résidence. A noter toutefois, que tous les Britanniques ne sont pas forcément enregistrés et ne paient donc pas de taxe locale. Il faudrait donc qu'ils régularisent leur situation. Après le BREXIT, il est clair que les citoyens britanniques n'auront pas automatiquement le droit de s'installer et d'avoir une activité professionnelle en France. Plus généralement, on peut dire que pour les ressortissants britanniques, l'objectif est que rien ne change. A cet égard, le site « secretary for BREXIT » peut être consulté.





La Présidente, Anne Harris a rappelé que l'AIACE-France a, dès le début de l'annonce du Brexit, constitué une « mailing list » qui permet à notre section de diffuser aux inscrits toute information les intéressant.

2. Pour les entreprises, quelles sont les conséquences du BREXIT dans le secteur de l'agriculture (PAC) et de la pêche ?

Hervé Jouanjean a rappelé qu'avec la Norvège (Espace Economique Européen) un certain nombre de produits agricoles sont exclus de l'accord. Il pourrait en être de même avec le RU. Tout dépendra de l'évolution de la politique agricole du côté britannique. Pour la pêche, un accord bilatéral d'accès aux eaux est envisagé. Au bout du compte, il conviendra de respecter les dispositions de l'article XXIV du GATT, selon lequel il convient de couvrir « substantiellement » tout le commerce. A priori, nous pourrions avoir un accord parfait si rien n'était exclu, ce qui est évidemment le cas au sein du marché intérieur aujourd'hui.

3. Quelles peuvent être les conséquences du BREXIT dans les relations avec les pays tiers ?

Au niveau juridique, l'UE a signé des accords de libre-échange avec les pays tiers. Ces pays se verront notifier que l'accord qu'ils ont passé avec l'UE ne concernera plus que 27 Etats membres. Techniquement, il faudra adapter les quotas là où ils existent et ce sera discuté bilatéralement. C'est aussi un problème qui doit être abordé dans le cadre de l'OMC pour les produits pour lesquels existent des contingents. Il est possible que certains en profitent pour les renégocier ou demander des compensations. En tout état de cause, ce qui prévaut, ce sont les règles du GATT et du GATS.

Certains pays d'Asie, comme l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, qui voyaient dans le RU une écoute privilégiée, ont exprimé quelques inquiétudes, mais ce qui compte, ce sont les flux d'affaires et en ce sens, il ne devrait pas y avoir de changement. Avec ses 450 millions d'habitants, le marché européen reste particulièrement attractif.

Côté britannique, ces derniers devront renégocier bilatéralement chaque accord. Comme il y en a plus d'une cinquantaine, on peut s'attendre à ce qu'ils les reconduisent dans un premier temps par des protocoles légers pour éliminer les éléments communautaires et les renégocient ultérieurement.

4. Quel peut être le futur de la politique de défense, sachant que le Royaume-Uni et la France sont les deux Etats les plus concernés ?

Hervé Jouanjean a indiqué que cette question a été évoquée au Conseil européen, qu'il y a volonté de maintenir et développer la coopération. Il y a un consensus théorique mais en pratique, c'est moins simple, voir la déception sur la coopération en matière de porte-avions.

Dans ce domaine, le Royaume-Uni a toujours ralenti le processus d'intégration, cependant il n'est pas sûr qu'après le départ des Britanniques, l'intégration s'accroisse. Il est important d'établir une coopération en matière d'équipements, si l'UE ne veut pas finir dans les mains des équipementiers américains.

5. Quel avenir pour l'UE en 2025 ou 2030 ?

Hervé Jouanjean a rappelé que la vie nous a appris qu'on se remettait de tout. L'UE s'en remettra et les Britanniques aussi. L'enjeu principal maintenant est l'approfondissement de l'intégration européenne, et notamment l'attitude des autres partenaires à cet égard.



FINANCER LA SORTIE DU CHAOS CLIMATIQUE

Armel Prieur

Armel Prieur, lors de l'Assemblée générale de l'AIACE-France, à Lyon, nous a sensibilisés au problème du réchauffement climatique et a proposé des solutions qu'il nous expose. Avec le support de huit images caractéristiques tirées du livre de Jean Jouzel et Pierre Larrouturnou « Pour éviter le chaos climatique et le chaos financier », il pose les questions suivantes : Où

en sommes-nous ? Que peut faire l'Europe ? Que pouvons-nous faire individuellement ?

Armel Prieur, adhérent des Deux-Sèvres, se tient à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus sur son initiative à l'adresse email suivante armel@brouette.eu

DE L'URGENCE CLIMATIQUE ET D'UN TRAITÉ EUROPÉEN POUR AGIR

Le réchauffement de la planète n'a jamais été aussi évident que maintenant, avec la fonte des banquises et glaciers, les vignes vendangées quinze jours plus tôt qu'en 1960, la multiplication des catastrophes climatiques, la perte de biodiversité...

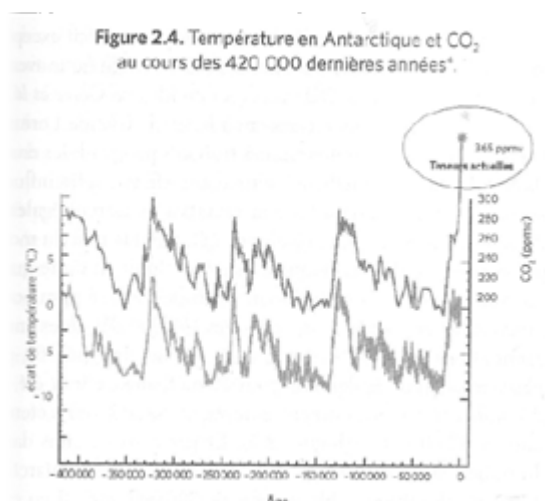
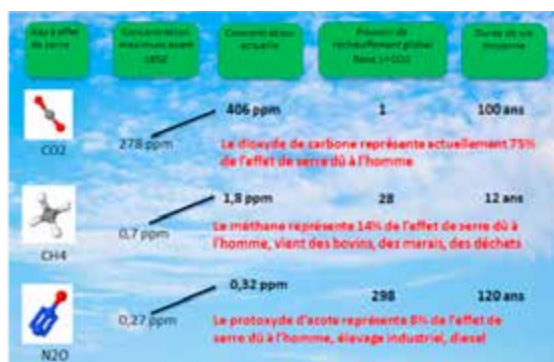
Les causes sont présentées dans la figure présentant les trois gaz les plus « réchauffeurs ».

Un ppm (partie par millions) vaut un microgramme par litre d'air.

Ce passage de moins de 300 à plus de 400 ppm de CO₂ est caractéristique de notre période.

Les températures et teneurs sont connues depuis 400 000 ans grâce aux carottages dans les banquises, on y observe une corrélation vérifiée (courbe établie en 2000, montrant que, comme lors des réchauffements précédents, la température va suivre l'emballement observé de la teneur de gaz carbonique).

Les scientifiques s'accordent pour retenir une température probable en 2100 bien supérieure aux 1,5 ou 2°C promis par la COP21, une hypothèse à +6°C n'est pas écartée.



Une température moyenne n'est pas la température ressentie, en fait les extrêmes seront pires : dans l'hypothèse de +2°C les extrêmes en France en été deviennent 48 à 55°C.

L'élévation des niveaux des mers est largement documentée avec pour conséquences des zones dangereuses voire inaccessibles, une perte importante de surface néerlandaise, engageant des migrations climatiques surtout depuis l'Afrique et l'Asie.

Les pluies seront également affectées : on observera des sécheresses terribles au sud de la Loire alors que le nord sera de plus en plus inondé.

Que faudrait-il faire pour stopper ce mouvement ?

(et il faut le stopper très rapidement car le CO2 produit actuellement ne sera pas éliminé avant un siècle, selon le premier tableau, nous sommes devant un phénomène d'accumulation encore jamais vu).

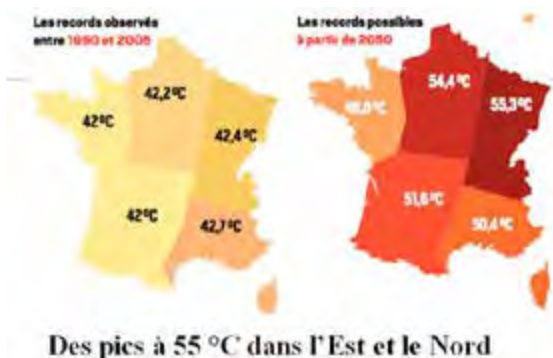
L'ADEME (Agence française pour la Maitrise de L'Énergie) a calculé tout ce que nous devrions mettre en œuvre pour stopper la production de ces gaz à effet de serre (GES), soit environ 2% du PIB c'est-à-dire 40 à 50 milliards d'euros par an en France. Dans le même temps le « European Court of Auditors » estime à 1 115 milliards par an le besoin de financement européen pour stopper les GES soit environ 2% du PIB également.

Il sera difficile de financer cela sur les budgets nationaux et donc la solidarité européenne s'impose.

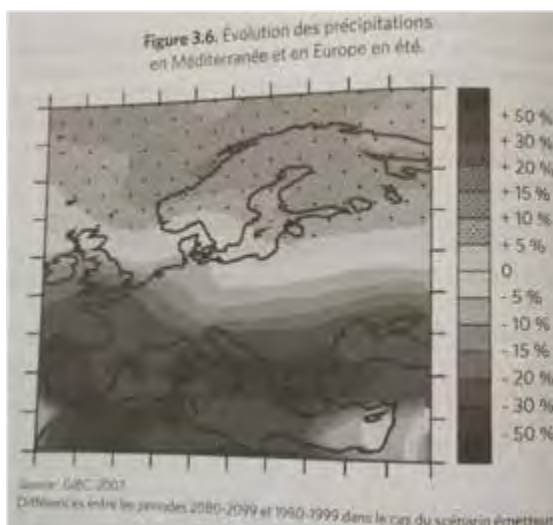
La proposition est la création monétaire (« quantitative easing ») par la BCE relayée par la BEI pour en organiser la gouvernance. De la même façon que l'UE a permis de sauver les banques par une création de 1000 milliards en 2010 puis de 2500 milliards entre 2014 et 2017, il est proposé que les 27 Etats membres s'accordent sur un traité instituant le sauvetage climatique pour apporter 1000 milliards par an, avec contrôle précis des utilisations. La Banque européenne d'Investissement pourrait être l'organe de gouvernance de ce plan climat.

Armel Prieur

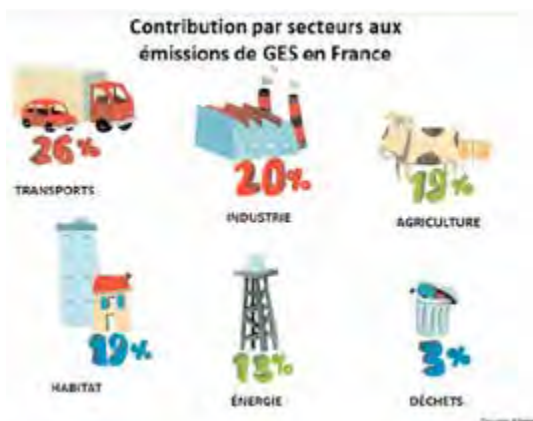
Les débats lors de l'Assemblée générale de l'AIACE-France, ont ensuite abordé les questions suivantes :



Badoz et al. (2017), *Environmental Research Letters*



Source: GIEC 2007
Différences entre les périodes 2080-2099 et 1960-1999 dans le cas du scénario émetteur.



comment établir un tel traité, quelle dose d'impôt européen sur les bénéfices des entreprises, comment

militer et participer aux comités locaux, comment rencontrer les élus locaux et intervenir dans les lycées selon le modèle « Back to school ».

Les comités locaux sont fédérés par le site www.climat-2020.eu qui recueille les signatures en faveur d'un tel plan et alimente l'information au fur et à mesure.

Vingt personnes de l'assemblée se sont portées volontaires au point de proposer leur e-mail pour contribuer aux débats et aux questions techniques, juridiques et économiques qui se poseront.

Le débat devra maintenant être porté au niveau des 27 ou 28 Etats membres ; des débats nationaux sont prévus en juin à Madrid, Berlin et Bruxelles.

Plusieurs participants ont insisté sur le besoin que nous participions tous aux rencontres de la consultation citoyenne organisée dans 26 pays d'Europe d'avril à septembre 2018.



Jacques Vonthron

LES CONSULTATIONS CITOYENNES

Lors de l'Assemblée générale de l'AIACE-France, à Lyon, Jacques Vonthron, nouveau membre du comité, a fait un exposé sur les consultations citoyennes et nous a encouragés à y participer. Il partage avec nous son enthousiasme pour l'exercice lancé à Epinal, en avril 2018.

« L'Europe et nous » : Le Président de la République française a lancé, à Epinal, le premier débat citoyen. L'objectif de l'exercice est de donner la parole au plus grand nombre et de faire remonter les doléances aux sommets des Etats membres de l'Union européenne.

Ce n'est pas un hasard si le Président Emmanuel Macron, a choisi cette cité des Vosges pour lancer la première « **consultation citoyenne** », le 17 avril 2018. Ce département franchement eurosceptique avait donné près de 45% des suffrages à la candidate du Front National au second tour de la présidentielle, il y a un an ; le candidat Macron avait, lors de sa campagne électorale, parlé de « conventions démocratiques » qui auraient pour ambition tout simplement (!) de « refonder démocratiquement » l'Europe. Nous savons tous, dans notre vécu quotidien de citoyen européen que, certes, c'est une très belle ambition, mais un ouvrage à remettre cent fois sur le métier.

SORTIR DES DÉBATS ENTRE EUROPÉENS CONVAINCUS

Notre France, plus que d'autres pays européens, est quelque peu déboussolée sur le projet européen. « L'idée de ces consultations est de sortir des débats entre Européens déjà convaincus », souligne l'Élysée ; « ces agoras européennes doivent permettre d'échanger librement avec tout le monde et sans modération sur l'Europe » car « il existe une véritable fracture entre ceux qui sont à l'aise avec le projet européen et ceux qui sont en rupture avec lui ».

RALLIEMENT DES VINGT-SIX

Construire l'Europe par et pour les citoyens, leur permettre de se réapproprier le projet européen : c'est l'objectif des « consultations citoyennes ».

En principe, ce type de débat se déroulera dans presque tous les pays de l'Union européenne puisque 26 dirigeants l'ont accepté ainsi que les modalités ; un ralliement que le Président français n'avait probablement pas anticipé. Pour une bonne gouvernance, certains principes devront être respectés comme la publicité des réunions et leur pluralisme. Le contenu de chacune d'entre elles fera l'objet d'une « restitution » car l'objectif est bien

que le Parlement européen et les Chefs d'Etat et de Gouvernement soient tenus informés du résultat des débats et en tirent les conclusions, lors du Sommet européen de décembre 2018.

À un an des élections européennes, les enjeux sont importants.

Les eurosceptiques représentent déjà un tiers des élus au sein de l'hémicycle de Strasbourg, attention à ce qu'ils ne progressent encore.

Il est souhaitable que tous les partis prennent part au débat.

NON, NON CE N'EST PAS LE MYTHE DE SISYPHE !

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour organiser ou participer à ces consultations qui se dérouleront jusqu'au mois d'octobre 2018 : associations, fédérations professionnelles, universités mais aussi maires, mouvements politiques ou citoyens ordinaires. Nous pouvons y jouer notre rôle.

Que ces rencontres mobilisent vraiment la société française, trop engourdie sur ce beau projet européen ; nous en avons été si souvent témoins dans notre vie passée dans les Institutions.

CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE : QUELLE ORGANISATION ?

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/dp_consultation_citoyenne_europe_cle0b3bf8-1.pdf

Les consultations sont organisées dans 26 Etats membres. Le Royaume-Uni et la Hongrie ne participent pas à l'initiative.



Outre une consultation en ligne, ouverte dans tous les Etats participants, les citoyens français peuvent participer selon diverses modalités :

- débats organisés par le gouvernement, les collectivités territoriales, les élus ou la société civile. Ces débats seront labellisés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- panels citoyens sur les grands thèmes prioritaires

(prospérité et emploi en Europe, développement durable, sécurité, innovation, l'Europe dans le monde, l'unité de l'Europe).

Pour garantir la neutralité politique de l'initiative, un comité de surveillance a été mis en place. Les partis politiques présents au Parlement français sont appelés à y désigner un représentant.

Une restitution nationale de ces consultations est prévue en France en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental. A l'échelon européen, le compte-rendu de ces consultations sera examiné lors du Conseil européen de décembre 2018.

MODE D'EMPLOI ?

Contact

consultations.citoyennes-@diplomatie.gouv.fr

et les pages dédiées sur

<https://www.quelleestvotreeurope.fr/je-participe.html>

Ce n'est pas une conférence, ce n'est pas un cours, ce n'est pas une séance d'information, ce n'est pas un meeting...



Une consultation citoyenne donne une large place à l'expression du public présent. Elle doit être ouverte à tous et transparente.

Les projets sont soumis à un processus léger de labellisation auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les organisateurs s'engagent à adopter une démarche transparente et pluraliste et à établir un compte rendu public des débats en échange de quoi, ils s'inscrivent dans la démarche des consultations citoyennes.

Un kit d'animation de rencontre, mais aussi un accès à des vidéos de formation, des fiches pratiques, des modèles de documents ou une « banque d'idées » sont fournis aux organisateurs d'initiatives labellisées.

Jacques Vonthron



L'INSTITUT JACQUES DELORS

Christine Verger
Jacques Bobichon

Deux de nos adhérents à l'AIACE-France vous présentent l'Institut Jacques Delors. Christine Verger et Jean-Pierre Bobichon vous engagent à découvrir les travaux de cet Institut.

L'Institut Jacques Delors est le « think tank » européen fondé par Jacques Delors en 1996 (sous le nom de « Notre Europe »), après la fin de sa présidence de la Commission européenne. Notre objectif est de produire des analyses et des propositions destinées aux décideurs européens et à un public plus large, ainsi que de contribuer aux débats relatifs à l'Union européenne.

Nous diffusons de nombreuses publications (Tribunes, Policy Papers, Etudes & Rapports, Synthèses), des vidéos et nous organisons des séminaires. Nous participons à des conférences partout en Europe. Nous intervenons régulièrement dans les médias européens, par la voix de nos présidents, de notre directeur et de notre équipe. Nos travaux s'inspirent des actions et des orientations promues par Jacques Delors, et traduisent les grands principes énoncés par notre « Charte ». Ils sont mis en œuvre à partir de trois axes principaux : « Europe puissance de valeurs », « Europe différenciée » et « Europe pour tous ».

L'Institut Jacques Delors est aujourd'hui présidé par Enrico Letta, Doyen de l'École des Affaires internationales de Sciences Po Paris (PSIA) et ancien Président du Conseil des ministres italien, qui a succédé à António Vitorino, à Tommaso Padoa-Schioppa, à Pascal Lamy et à Jacques Delors. Notre directeur, Sébastien Maillard, anime une équipe internationale composée d'une quinzaine de membres, qui travaillent en coordination étroite avec les membres du Jacques Delors Institut – Berlin, dirigé par Henrik Enderlein.

Toutes nos activités sont accessibles gratuitement, en français et en anglais, sur notre site www.institutdelors.eu et via les réseaux sociaux. Nous agissons en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et des intérêts économiques.

Si vous souhaitez contribuer aux activités de l'Institut Jacques Delors à travers un don, vous pouvez vous adresser à Ute Guder guder@delorsinstitute.eu

L'Institut a également créé en 2017, l'**Académie Notre Europe**, lieu de formation, d'échange et de partage de connaissances sur les politiques européennes. Un tel projet entre dans les missions d'information et de formation tout au long de la vie et dans l'ADN de l'Institut portant le nom de Jacques Delors. Les cursus modulables que propose l'Académie s'inscrivent systématiquement dans une logique de formation basée sur l'échange entre experts et praticiens de l'Europe d'un côté, et citoyens actifs ou en construction de l'autre.

Pour son année pilote, son objectif est double :

- favoriser les échanges entre relais d'opinion et protagonistes de la construction européenne via des modules dédiés aux journalistes ;
- former des jeunes entre 18 et 26 ans de façon gratuite et grâce aux cours d'intervenants de très haut niveau.

Inaugurée le 10 novembre 2017 en présence de Enrico Letta et de Pascal Lamy, l'Académie accueille, pour son année pilote, 27 jeunes et 7 journalistes qui bénéficient de ces opportunités au cours de 12 sessions qui se termineront en juin 2018.



Vous trouverez ci-dessous l'avant-propos d'**Enrico Letta** au rapport annuel 2017 de l'Institut :

« L'Europe a été une question de vie ou de mort en 2017. Encore sous le choc du référendum pour le Brexit et l'élection de Donald Trump, survenus l'année auparavant, la construction européenne s'est retrouvée sous la menace d'une élection présidentielle française à suspense risquant de précipiter sa fin. La victoire d'Emmanuel Macron, au terme d'une campagne fièrement européenne, a empêché ce scénario catastrophe, entraînant, au-delà du soulagement, un élan que le désormais fameux discours de la Sorbonne a traduit en ambitieux programme.

Ce retournement reste toutefois fragile. Plusieurs pays fondateurs de l'Union européenne sortent affaiblis par des scrutins, où la victoire des populistes signe d'abord l'échec des élites traditionnelles à répondre aux inquiétudes des classes moyennes devant les mutations de nos économies et sociétés. L'Europe doit faire la démonstration qu'elle ne sert pas seulement aux polyglottes urbains mobiles et connectés mais à la population entière, en particulier là où elle se sent reléguée. Dans un monde chahuté, où le respect de la démocratie et l'État de droit sont attaqués jusqu'au sein de l'Union européenne, celle-ci doit s'affirmer comme une puissance protectrice de ses valeurs communes. Et une Union où les États qui souhaitent s'unir davantage, notamment ceux partageant l'euro, peuvent avancer, laissant la porte de l'intégration toujours ouverte.

C'est avec ces trois objectifs et dans ce contexte d'élan nouveau mais toujours à consolider que l'Institut Jacques Delors a redéfini ses activités au cours de

l'année 2017, en en développant de nouvelles. Ainsi le lancement de l'Académie Notre Europe, que j'ai souhaitée complémentaire à notre rôle premier de « think-tank », répond au besoin de faire comprendre en profondeur les ressorts du projet européen aux générations nouvelles, à commencer par les jeunes mais aussi les journalistes. Cette formation d'un type nouveau rejoint en même temps l'aspiration de notre président fondateur, Jacques Delors, qui a toujours considéré l'éducation comme un projet à poursuivre tout au long de la vie.

Désireux aussi de faire valoir nos idées pour l'Europe au plus près des décideurs, nous avons ouvert une représentation de l'Institut Jacques Delors à Bruxelles, qui sera aussi celle de notre Institut à Berlin avec qui nous avons resserré nos relations de travail. Parce que l'Europe est également l'affaire des parlements nationaux, nous avons également entrepris de nous rapprocher des élus, d'abord en France ».

Christine Verger

Conseillère auprès de l'Institut Jacques Delors

Jacques Bobichon

Conseiller auprès de l'Institut Jacques Delors



IN MEMORIAM CATHERINE LE BOURGEOIS

Sans doute vous souviendrez-vous de l'article publié dans L'INFO 34 intitulé

SOUVENIRS DES DÉBUTS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, UNE « ANCIENNE » RACONTE...

par Catherine Le Bourgeois.

Notre amie Catherine est décédée à Paris, le 13 mars 2018.

Une délégation de l'AIACE Ile-de-France a participé à ses obsèques à l'église Saint François-Xavier. Un hommage émouvant lui a été rendu faisant référence à cet article qui montrait son indéfectible engagement européen. La cérémonie de l'adieu à Catherine s'est achevée au son de l'hymne européen et la gerbe déposée sur son cercueil était aux couleurs de l'Europe avec, en son milieu, un drapeau européen. Sa famille et en particulier sa fille, Dominique, ont tenu à ce que ces symboles auxquels Catherine était attachée, soient présents tout au long de la cérémonie religieuse.

Catherine était une grande dame, élégante, cultivée, ouverte sur le monde, au langage recherché, un brin autoritaire sans doute, mais toujours chaleureuse et reconnaissante des visites des membres de l'AIACE Ile-de-France.

Elle parlait avec amour et admiration de sa famille mais son sujet de prédilection était évidemment la construction européenne dont Catherine a été l'une des pionnières puisqu'elle est entrée à la Commission européenne dès septembre 1957.

Isabelle Kardacz

Catherine LE BOURGEOIS



11.06.1920 - 13.03.2018
Eglise St François-Xavier
21 Mars 2018.

APPEL A COTISATION !



La cotisation 2018 est de 38€, mais l'AIACE-France sur ce montant, ne dispose que de 20€ pour son fonctionnement, 18€ étant rétrocédés à l'AIACE-Internationale. Ces 20€ servent au fonctionnement associatif et à nos actions sociales.

Seul le prélèvement automatique, par envoi du RIB, est accepté pour le paiement de la cotisation. Nous en garantissons la sécurité et avons reçu un agrément de la Banque de France.

Nous vous rappelons qu'un simple mail ou appel téléphonique suffit pour vous désengager du prélèvement automatique.

S'agissant des autres moyens de paiement, le paiement par virement n'est pas satisfaisant : peu de virements

sont effectués début janvier, ce qui nous oblige à de nombreux rappels. De plus, chaque changement de banque ou de montant entraîne de multiples dysfonctionnements. Or, lors de notre AG à Lyon, l'augmentation de la cotisation pour 2019 a été votée à l'unanimité. Elle passera à 45€ par an. Sans parler du fait qu'un certain nombre de virements sont effectués non pas à partir du compte de l'adhérent, mais de celui du conjoint qui porte un nom différent.

Enfin seul le prélèvement automatique nous permet un recouvrement total des cotisations sachant que chaque année une petite centaine d'adhérents omet de payer sa cotisation.

Marie-José Dupraz



L'info

Bulletin de liaison de la Section FRANCE de l'AIACE

Ont participé à ce numéro :

Anne Harris-Hennon
Marie-José Dupraz
Isabelle Kardacz
Anne Ropers
Jacques Babot
Danièle D'Hossche
Marie-Jeanne Maurage
Gilles Dubois
Kathleen Vande Walle
Dominique Deshayes
Michèle Thozet
Hervé Jouanjean
Armel Prieur
Jacques Vonthron
Christine Verger
Jean-Pierre Bobichon

Editrice responsable

Anne Harris

Rédactrice en chef

Isabelle Kardacz
isabelle@kardacz.eu

L'INFO, édité par l'AIACE-France, paraît deux fois par an. Les avis exprimés dans les articles signés, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

Design & reproduction OIB

Association internationale des anciens de l'Union européenne

AIACE-France
12 Avenue d'Eylau
75116 – Paris
Téléphone **01 47 55 82 29**
Email **aiace.france@wanadoo.fr**
Site web **www.aiace-fr.eu**